

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

-----  
**PROGRAMME POUR DES MOYENS  
D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PECHE**

-----  
**PROJET PILOTE 1**

**BURKINA FASO**

-----  
Unité - Progrès - Justice

**EVALUATION DE LA CONTRIBUTION SOCIO-  
ECONOMIQUE DE LA PECHE AU PIB ET AU  
DEVELOPPEMENT RURAL**

**VERSION FINALE**

**Barbi KABORE : Comptable national  
Georges BADJI : Comptable national  
Béma OUATTARA : Spécialiste des pêches**

Janvier 2005

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	1
I. PRESENTATION DU SECTEUR DE LA PECHE.....	2
1.1 La politique sectorielle .....	2
1.1.1 Les objectifs .....	2
1.1.2 Les approches .....	2
1.1.3 Les principes d'action .....	2
1.1.4 Les instruments de la politique sectorielle .....	3
1.1.4.1 Les statistiques de pêche .....	3
1.1.4.2 La fiscalité .....	4
1.1.4.3 Le cadre institutionnel, législatif et réglementaire .....	5
1.1.4.4 La stratégie d'intervention .....	6
1.1.4.5 Les programmes prioritaires .....	6
1.1.4.6 Les régimes de gestion de la pêche .....	7
1.1.4.7 L'aquaculture .....	7
1.2 Le potentiel et la production halieutique .....	7
II. CONCEPTS DE COMPTABILITE NATIONALE ET METHODES DE CALCUL DU PIB .....	10
2.1 Concepts de comptabilité nationale .....	10
2.1.1 Qu'est-ce que la comptabilité nationale ? .....	10
2.1.2 Objet de la comptabilité nationale .....	10
2.1.3 Les produits de la comptabilité nationale .....	10
2.2 Le PIB et ses méthodes de calcul .....	11
2.2.1 Les méthodes de calcul du PIB .....	11
2.2.2 Le système de comptabilité nationale et la méthode de calcul du PIB appliqués au Burkina .....	12
III. L'ELABORATION DES COMPTES DE LA PECHE .....	14
3.1 Avec le SCN 68 .....	14
3.2 Avec le SCN 93 .....	14
3.2.1 L'activité de pêche .....	15
3.2.2 Les autres activités liées à la pêche .....	16
3.2.3 La contribution de la pêche au PIB à partir des résultats des comptes nationaux .....	17
3.2.4 Critique sur les comptes provisoires de la pêche et des activités liées .....	17
IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA PECHE A L'ECONOMIE DU BURKINA .....	19
4.1 Identification des indicateurs pour apprécier le rôle de la pêche .....	19
4.2 Présentation des données collectées ou estimées .....	22
4.2.1 Les statistiques sur l'activité de la pêche .....	22
4.2.2 Les statistiques sur l'activité de transformation .....	23
4.2.3 Les statistiques sur l'activité de commercialisation .....	24
4.2.4 Les statistiques du commerce extérieur sur les produits	

	de la pêche .....	25
4.2.5	Les statistiques sur les emplois .....	26
4.2.6	Les données sur les impôts et taxes payés par les acteurs de la filière pêche .....	26
4.2.7	Données sur l'investissement .....	26
4.2.8	Les données macroéconomiques .....	26
V.	CONTRIBUTION DE LA PECHE A L'ECONOMIE DU BURKINA .....	28
5.1	La contribution de la pêche au PIB .....	28
5.2	La contribution de la pêche au commerce extérieur .....	30
5.3	La contribution de la pêche à la sécurité alimentaire .....	31
5.4	La contribution de la pêche au budget de l'Etat et des collectivités locales .....	32
5.5	La contribution de la pêche à l'emploi et aux revenus des ménages ....	33
5.6	Essai d'évaluation de la contribution de la pêche à l'économie régionale.....	34
5.6.1	L'intérêt d'une telle étude.....	34
5.6.2	La démarche méthodologique.....	34
5.6.3	Difficultés d'évaluation de la contribution à l'économie régionale.....	36
VI.	RECHERCHE D'UNE MEILLEURE EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA PECHE .....	37
6.1	Analyse critique de la situation de production des statistiques du secteur de la pêche .....	37
6.1.1	Au niveau de la Direction des pêches .....	37
6.1.2	Au niveau de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie .....	38
6.1.3	Au niveau des études spécifiques .....	39
6.2	Recommandations pour un renforcement des capacités de production statistique .....	39
6.2.1	Réalisation d'une enquête cadre .....	39
6.2.2	Mise en place d'une enquête permanente sur la pêche .....	40
6.2.3	Réalisation d'études spécifiques .....	40
6.2.4	Création d'une base de données et édition d'un annuaire statistique .....	41
6.3	Propositions d'amélioration du guide méthodologique .....	41
	CONCLUSION .....	44
	BIBLIOGRAPHIE.....	45
	ANNEXES .....	46

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>Actifix :</b>	Actif fixe
<b>Apu_Isbl :</b>	Administrations Publiques et Institutions sans but lucratif
<b>CAF :</b>	Coûts Assurance Fret
<b>CI :</b>	Consommations intermédiaires
<b>CNRST :</b>	Centre National de la Recherche Scientifique et Technique
<b>CNSS :</b>	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>Coeff CI :</b>	Coefficient de consommation intermédiaire
<b>Cseffmpl :</b>	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
<b>Csimputmpl :</b>	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs
<b>CSLP :</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>DEPCF PNM APU :</b>	Dépenses de consommation sur production non marchande des Administrations Publiques
<b>DEPCF PNM IPSBL :</b>	Dépenses de consommation sur production non marchande des Institutions Privées sans But Lucratif
<b>DEPCF PNM Ménages :</b>	Dépenses de consommation sur production non marchande des ménages
<b>DP :</b>	Direction des pêches
<b>DGRH :</b>	Direction Générale des Ressources Halieutiques
<b>Eicomptpro :</b>	Entrepreneur individuel, travailleur pour compte propre
<b>ERE :</b>	Equilibre Ressources Emplois
<b>EXPORT :</b>	Exportations
<b>FAO :</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FOB :</b>	Free On Board (Franco A Bord)
<b>Impoprod :</b>	Impôt sur la production
<b>IMPORT CAF :</b>	Importation CAF
<b>IMPOT sur export :</b>	Impôt sur les exportations
<b>IMPOT sur Import :</b>	Impôt sur les importations
<b>INSD :</b>	Institut National de la Statistique et de la Démographie.
<b>Mod_dsf :</b>	Secteur moderne fournissant des déclarations statistiques et fiscales
<b>Mod_ndsf :</b>	Secteur moderne ne fournissant pas des déclarations statistiques et fiscales
<b>ND :</b>	Non disponible
<b>Non_déf :</b>	Non défini
<b>P :</b>	Production
<b>PIB :</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PMEDP :</b>	Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche
<b>PNB :</b>	Produit National Brut
<b>PP1 :</b>	Projet Pilote 1
<b>PROD.March.princ :</b>	Production marchande principale
<b>PROD.March.second :</b>	Production marchande secondaire
<b>PROD.Non March.second :</b>	Production non marchande secondaire
<b>PROD.Non.March.princ :</b>	Production non marchande principale
<b>Prodm Pr :</b>	Production marchande principale
<b>Prodm Sec :</b>	Production marchande secondaire
<b>Prodnm Pr :</b>	Production non marchande principale
<b>Prodnm Sec :</b>	Production non marchande secondaire
<b>RAF :</b>	Réforme Agraire et Foncière

<b>Revexploit :</b>	Revenu d'exploitation.
<b>RS :</b>	Rémunération des Salariés
<b>Salbrdécl :</b>	Salaire brut des déclarés à la CNSS
<b>Salbrndécl :</b>	Salaire brut des non déclarés à la CNSS
<b>Saldécl :</b>	Salariés déclarés à la CNSS
<b>Salndécl :</b>	Salariés non déclarés à la CNSS
<b>SCN :</b>	Système de comptabilité nationale
<b>Sous_décl :</b>	Sous déclaration
<b>Sub :</b>	Subventions d'exploitation
<b>Subvprod :</b>	Subvention à la production
<b>TEE :</b>	Tableau Economique d'Ensemble
<b>TES :</b>	Tableau Entrées Sorties
<b>TVA :</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UEMOA :</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>VA :</b>	Valeur ajoutée
<b>VS Encours :</b>	Variation des stocks en cours
<b>VS Finis :</b>	Variation des stocks des produits finis
<b>VS MAT 1ere :</b>	Variation des stocks des matières premières

### **LISTE DES TABLEAUX**

- Tableau 1:** Caractéristiques physiques des principales pêcheries du Burkina
- Tableau 2:** PIB par secteur d'activité en millions de FCFA (prix courants)
- Tableau 3:** Compte d'exploitation de la branche d'activité 13 « sylviculture-pêche-chasse » (montants en millions de FCFA)
- Tableau 4:** L'activité de pêche dans la nomenclature des branches d'activité de 1999
- Tableau 5:** Compte provisoire de la branche pêche et aquaculture
- Tableau 6:** L'activité de transformation et de conservation dans la nomenclature des branches d'activité
- Tableau 7:** Compte provisoire de la branche 070020 « Transformation et conservation des poissons » de 1999
- Tableau 8:** Marges commerciales issues des comptes provisoires de 1999
- Tableau 9:** Contribution du secteur de la pêche au PIB en 1999
- Tableau 10:** Tableau récapitulatif des indicateurs et des données à collecter
- Tableau 11:** La production halieutique du Burkina (en tonnes) et ses destinations
- Tableau 12:** La production halieutique du Burkina en milliers de FCFA
- Tableau 13:** Estimation des consommations intermédiaires à partir de la production
- Tableau 14:** Quantité (en tonnes) et valeur (en milliers de FCFA) du poisson transformé
- Tableau 15:** Les consommations intermédiaires (en milliers de FCFA)
- Tableau 16:** Taux de marge commerciale
- Tableau 17:** Prix du poisson frais (carpes)
- Tableau 18:** Production du commerce (en milliers de FCFA)
- Tableau 19:** Consommations intermédiaires (en milliers de FCFA)

- Tableau 20:** Importations en quantité (tonnes) et en valeur (milliers de FCFA)
- Tableau 21:** Exportations en quantité (tonnes) et en valeur (milliers de FCFA)
- Tableau 22:** Répartition des pêcheurs selon le niveau de qualification en 1999
- Tableau 23:** Population et PIB du Burkina
- Tableau 24:** Production, CI et Valeur ajoutée de l'activité pêche
- Tableau 25:** Production, CI et Valeur ajoutée de l'activité transformation
- Tableau 26:** Production, CI et Valeur ajoutée de l'activité commercialisation
- Tableau 27:** Contributions directe, indirecte et totale du secteur de la pêche au PIB
- Tableau 28:** Importations, exportations et balance commerciale sur les produits de pêche
- Tableau 29:** Importations des produits de la pêche par type de produit en 2002
- Tableau 30:** Importations des produits de la pêche par pays d'origine en 2002
- Tableau 31:** Consommation comparée du poisson dans la sous-région et part du poisson dans la couverture des besoins en protéines
- Tableau 32:** La disponibilité apparente et sa composition, consommation individuelle par an
- Tableau 33:** Evolution de la contribution des permis de pêche
- Tableau 34:** Compte d'exploitation de l'activité de pêche (en milliers de FCFA)
- Tableau 35:** Population de l'Est
- Tableau 36:** Répartition des barrages par province
- Tableau 37:** Production halieutique de la région de l'Est
- Tableau 38:** Indicateurs, données nécessaires et formules
- Tableau 39:** Données à collecter et sources

## INTRODUCTION

Au Burkina, la pêche est un sous secteur encore relativement marginal au niveau macroéconomique. Selon Breuil (1993), la contribution de la pêche au PIB est inférieure à 1% ; c'est surtout, au niveau des ménages en milieu rural, du point de vue socio-économique que l'impact des ressources de la pêche est plus significatif : ces ressources constituent pour ces nombreux ménages des sources complémentaires importantes de protéine, d'emplois et de gains financiers

La pêche est un secteur non structuré. Il ressort de ce constat que l'insuffisance d'informations quantifiées, fiables et régulières a handicapé jusque là tout travail d'organisation ou de restructuration dans cette filière.

Au Burkina Faso, on a une idée encore imparfaite du mode d'organisation des activités de la pêche (pêche, transformation, commercialisation etc.) ainsi que de leur contribution à l'économie nationale. C'est dans ce contexte que le Projet pilote 1 du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PP1-PMEDP) a mis en œuvre cette étude relative à l'évaluation de la contribution socio-économique de la pêche au PIB et au développement rural du Burkina Faso.

Cette étude est réalisée par une équipe de trois personnes : un économiste de la comptabilité nationale chef d'équipe (chef du service des comptes économiques et des analyses macro-économiques à l'INSD), un spécialiste des pêches (Direction des pêches), un statisticien responsable des comptes économiques du secteur primaire (service des comptes économiques et des analyses macro-économiques, INSD).

Les principaux objectifs assignés à cette étude sont :

- Evaluer la contribution économique et sociale de la pêche.
- Développer la synergie entre la Direction Générale des Ressources Halieutiques (ex Direction des pêches) et l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), structure chargée d'élaborer les comptes nationaux de la pêche.
- Formuler des propositions en vue d'améliorer le guide méthodologique proposé par le PMEDP pour évaluer la contribution économique et sociale de la pêche aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté.

Pour atteindre ces objectifs, dans une démarche méthodologique inspirée du guide proposé, nous allons successivement :

- identifier les indicateurs et les données nécessaires ;
- effectuer la collecte de ces données ;
- élaborer les indicateurs au niveau national et procéder à leur analyse ;
- appliquer la démarche méthodologique à une région du Burkina
- analyser le système de production de statistiques sur le secteur de la pêche ;
- faire des propositions d'amélioration de la production des données de base et du guide méthodologique d'évaluation de la contribution de la pêche à l'économie.

## **I. PRESENTATION DU SECTEUR DE LA PECHE**

Le secteur de la pêche est resté non seulement pendant longtemps marginalisé sur le plan de l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques sectorielles mais aussi une occupation peu économique chez les populations burkinabé avant de connaître progressivement un caractère lucratif à partir des années 1950 sous l'instigation de l'Administration coloniale qui fit appel aux pêcheurs de nationalité étrangère (*Bozo, Somono*) pour apprendre aux autochtones la pratique de la pêche. Cette tendance se confirmera par la suite avec l'accroissement des possibilités de pêche consécutif à des constructions de retenues d'eau à travers le territoire après la sécheresse des années 1972-1973.

A la faveur de la création d'un département ministériel ayant en charge à la fois, l'Agriculture, l'Hydraulique et les Ressources Halieutiques en juin 2002 et de l'adoption en juin 2003 en Conseil des Ministres de la stratégie nationale et des programmes prioritaires de développement et de gestion des ressources halieutiques, le secteur de la pêche et de l'aquaculture est en pleine mutation pour asseoir les bases d'un développement durable.

### **1.1 La politique sectorielle**

#### **1.1.1 Les objectifs**

Les objectifs de la politique sectorielle sont entre autres :

- la rationalisation de la gestion des ressources fauniques et piscicoles ;
- la constitution d'un outil de négociation et d'un cadre de référence pour les concertations et interventions avec les partenaires au développement ;
- la génération d'emplois et de revenus stables en milieu rural ;
- la conservation des écosystèmes aquatiques naturels et des ouvrages hydroélectriques.

#### **1.1.2 Les approches**

En termes d'approches opérationnelles le choix s'est porté sur deux types :

- l'approche écologique privilégiant l'accroissement de la production ;
- l'approche programme sur la base de filières intégrées et reposant notamment sur l'association de volets halieutiques et agropastoraux.

#### **1.1.3 Les principes d'action**

Deux principes d'action ont été retenus :

- la participation accrue des opérateurs économiques et des populations rurales aux actions de développement ;
- l'affectation des contributions extérieures en priorité à l'acquisition de connaissances et de technologies nouvelles et à l'amélioration des capacités des ressources humaines impliquées dans la gestion des ressources naturelles.

## 1.1.4 Les instruments de la politique sectorielle

### 1.1.4.1 Les statistiques de pêche

Les statistiques de pêche constituent une base de données permettant de suivre l'évolution du secteur et d'apprécier son importance et ses impacts éventuels. Les informations recueillies sont aussi bien utiles pour les pêcheurs que pour l'administration des pêches. Au Burkina, les textes d'application en matière de pêche intègrent la collecte des statistiques en tant qu'outil de planification et de gestion, mais aussi comme dispositions et mesures indispensables à un essor durable du secteur. A la suite de la création de la Direction des pêches en 1976, un dispositif (système) de collecte des statistiques de pêche a donc été mis en place par l'administration de concert avec les acteurs autour des années 80. La mise en place de ce système part du postulat selon lequel, toute tentative de planification des activités de pêche visant la gestion durable des ressources halieutiques passe d'abord par la mise en place d'un système de collecte et de suivi fonctionnel des statistiques de pêche notamment celles relatives à la pêche de captures (production piscicole). Le dispositif de collecte des statistiques repose sur l'enregistrement des captures déclarées par les pêcheurs ou les mareyeurs au niveau des centres de pesée ; ce dispositif comprend plusieurs étapes :

- la création de groupements de pêcheurs ;
- la formation de personnes appelées agents de pesée, collecteurs ou gérants, en système de pesée des captures de la pêche ;
- la mise en place de centres de pesée ;
- l'enregistrement au niveau de centres de pesée (sites de pêche), des captures sur des fiches ou dans des cahiers ;
- l'acheminement et le traitement des données respectivement au niveau départemental, provincial, régional et national.

Trois systèmes de collecte de données existent de façon simultanée ou non :

- la pesée de commercialisation ;
- la pesée de cotisation ;
- la pesée de gestion.

La pesée de cotisation et la pesée de commercialisation coexistent sur la plupart des centres de pesée fonctionnels. Chacun de ces trois systèmes vise respectivement la commercialisation des produits et la cotisation (le renflouement de la caisse du groupement). Dans chaque système, la rémunération de la personne chargée d'enregistrer les données est assurée à partir d'un montant forfaitaire retenu sur le kilogramme de poisson pesé ou vendu.

Les données collectées dans chaque système se rapportent au tonnage total débarqué par plan d'eau et/ou par centre de pesée, à la nature et au poids des espèces principales capturées, au nombre total de pêcheurs sur le site de pêche.

La pesée de gestion comporte d'autres informations complémentaires par site de pêche et par pêcheur : nombre de poissons par espèce, poids total par espèce, nombre de sorties par pêcheur.

Le traitement des informations recueillies permet d'apprécier, entre autres, l'importance des captures totales déclarées, les captures par espèce, le poids moyen par espèce, le revenu de la pêche, le rendement des plans d'eau et d'évaluer la production totale.

Par ailleurs, la délivrance des permis de pêche (régionaux) et les taxes et impôts sur l'importation et la commercialisation des produits et matériels de pêche permettent d'apprécier la contribution de la pêche au Trésor public.

Sur le plan national, le dispositif de collecte de données, lorsqu'il existe ne fonctionne pas bien, même au niveau des grandes pêcheries comme Kompienga, Bagré, Sourou et des pêcheries de la région Ouest du pays qui fournissent l'essentiel de la production piscicole nationale. En effet, ces données sont peu fiables, irrégulières et incomplètes :

- les tonnages ne sont pas bien enregistrés ;
- la collecte des statistiques ne concerne que les captures de poissons ;
- les données collectées ne couvrent pas une année entière ;
- les captures de certains pêcheurs ne sont pas enregistrées.

Les insuffisances du dispositif de collecte des statistiques de pêche sont liées au fait que :

- le(s) système(s) de pesée semble(nt) imposé(s) aux pêcheurs et mareyeurs et/ou ne répond(ent) pas aux préoccupations de ces derniers ;
- le montant de la cotisation, de 30 F /kg pesé ou vendu, voire plus est relativement élevé et contraignant ; ce qui décourage certains pêcheurs à ne pas déclarer leurs prises ;
- pour un bon nombre de pêcheurs et commerçants de poissons, la nécessité de collecter les captures de poisson ne s'impose pas, cette vision confirme l'hypothèse du peu d'intérêt que revêt cette activité pour ces acteurs ;
- la plupart des pêcheurs et commerçants de poissons sont peu ou non alphabétisés et les agents de pesée peu alphabétisés, ce qui se répercute sur la qualité des données enregistrées ;
- les systèmes de pesée notamment la pesée de gestion est contraignante pour les pêcheurs ;
- l'importance des revenus procurés par l'activité pêche au niveau du centre de pesée en particulier la rémunération de l'agent de pesée conditionne la régularité et la rigueur dans l'enregistrement des données ;
- aucun document contractuel n'existe entre le chargé de l'enregistrement des captures et le groupement et/ou le mareyeur.

En définitive, les données sur les statistiques de pêche sont d'ordre quantitatif, de qualité peu fiable et ne fournissent aucune information d'ordre bio écologique ou socioéconomique, pourtant nécessaire à la planification et à la gestion durable des ressources halieutiques.

Le dysfonctionnement de ce dispositif et les conclusions d'un atelier national des techniciens organisé en 2000, ont permis de réorienter la collecte des statistiques de pêche, sur un système par échantillonnage, réalisé par l'administration des pêches et non par les pêcheurs, comme ce fut dans le passé. Mais ce nouveau dispositif n'a jusque là pas pu être mis en place, faute de moyens et de données de base nationales y afférentes. En effet, une enquête cadre nationale permettra de disposer de strates pour la réalisation de la collecte des statistiques de pêche par échantillonnage.

#### **1.1.4.2 Le cadre institutionnel, législatif et réglementaire**

##### *Le cadre institutionnel*

La politique sectorielle dans le domaine des ressources halieutiques a été conduite pendant un quart de siècle par le ministère chargé de l'environnement.

Dans le souci d'assurer la nécessaire synergie d'actions entre tous les secteurs productifs du monde rural principalement liés à l'eau pour relever au mieux le double défi de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire, un département ministériel ayant en charge à la fois l'agriculture, l'hydraulique et les ressources halieutiques a été créé en juin 2002.

Au niveau central, la Direction Générale des Ressources Halieutiques comprenant une Direction des Aménagements et de l'Exploitation des Ressources Halieutiques et une Direction de la Promotion de la Filière Pêche est chargée de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle. Au niveau déconcentré, la politique sectorielle est mise en œuvre par les directions régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et celles de l'Environnement et du Cadre de Vie.

D'autres institutions à savoir l'Université de Ouaga, l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) et certains partenaires au développement et Etats comme la FAO, la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB), la Maîtrise d'Ouvrage de Ziga (MOZ), la République de Chine, la République Fédérale d'Allemagne interviennent dans le secteur de la pêche.

#### *Le cadre législatif et réglementaire*

Les lois et règlements régissant le secteur de la pêche au Burkina Faso tirent leur fondement de deux textes fondamentaux à savoir la Constitution et la Loi portant Réorganisation Agraire et Foncière.

La gestion des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, faune, pêches, mines et substances de carrière) est régie par la loi cadre portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF). Cette loi attribue le droit de pêche sur toutes les eaux publiques à l'État.

**Le Code Forestier** est la législation de base qui traite du régime des forêts, de la faune, de la pêche et de l'aquaculture ainsi que de la répression des infractions. Les textes d'application du code forestier viennent préciser certaines dispositions du code.

La protection, l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et le maintien des équilibres écologiques sont surtout régis par la loi n°005/97/ADP portant **Code de l'Environnement** au Burkina Faso et ses textes d'application qui définissent les principes fondamentaux de la préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie du Burkina.

Par ailleurs, certaines conventions signées et/ou ratifiées par le Burkina participent également à la gestion durable des ressources halieutiques ; il s'agit entre autres des conventions sur la diversité biologique, sur les espèces menacées d'extinction et plus particulièrement du Code de Conduite pour une Pêche Responsable et de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

#### **1.1.4.3 La stratégie d'intervention**

Le Burkina n'a pas de tradition en pêche, aussi, l'État a-t-il joué un rôle très déterminant dans la sensibilisation, la formation, l'organisation, l'équipement des pêcheurs. Par ailleurs, le mode gestion centralisée des pêcheries a montré très vite ses limites notamment en matière de gestion responsable et durable des ressources halieutiques.

Dans le souci de sauvegarder le stock halieutique menacé d'épuisement, L'État Burkinabé, avec l'appui des partenaires au développement, a pris des lois et règlements tendant à préserver les ressources halieutiques, tout en impliquant les populations aux actions à mener.

*L'objectif global* de la stratégie nationale de développement des ressources halieutiques est de contribuer durablement à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire par une valorisation optimale et rationnelle des potentialités halieutiques et aquacoles.

#### **1.1.4.4 Les programmes prioritaires**

Au regard des contraintes présentées, des orientations stratégiques et des objectifs de développement actuels, il se dégage les problèmes prioritaires suivants, qu'il convient d'aborder au cours des cinq (05) années à venir :

- la surexploitation des ressources halieutiques et la dégradation de leurs habitats ;
- le déficit entre l'offre de poisson et la demande de poisson ;
- les faibles capacités techniques et organisationnelles des différents groupes d'acteurs de la filière pêche ;
- la non disponibilité d'un système d'information suffisamment fiable pour l'appréciation de l'état de la ressource.

Pour la période 2004-2008, des actions ont été formulées en cinq programmes prioritaires qui sont :

- Accroissement de la production de la pêche de capture ;
- Promotion de l'aquaculture et de diversification des productions halieutiques ;
- Valorisation des productions halieutiques ;
- Gestion participative et responsable des ressources halieutiques ;
- Renforcement des capacités des acteurs de la filière.

#### **1.1.4.5 Les régimes de gestion de la pêche**

A partir de 1997, l'administration des pêches s'est résolue à ne plus détenir le droit exclusif de gestion des ressources naturelles, y compris le poisson, mais à responsabiliser les premiers exploitants de cette ressource.

Ainsi, la Loi n°006 /97 /ADP du 31 / 01 /97 portant Code forestier au Burkina Faso distingue quatre (4) régimes de pêche :

- le régime de libre accès aux pêcheries, conditionné par la détention d'un permis de pêche
- le régime de la concession de pêche applicable aux petites et moyennes pêcheries ;
- le régime de cogestion pour les pêcheries ayant une superficie minimale de 5.000 ha en période d'étiage ;
- le régime d'accès dans les zones de chasse protégées conditionné par la détention d'une licence de guide de pêche.

#### **1.1.4.6 L'aquaculture**

L'aquaculture se ramène à la pisciculture, introduite au Burkina en 1956 par le Centre Technique forestier Tropical (CTFT). Plusieurs expériences en pisciculture intensive, semi intensive et extensive ont été mises en œuvre par des projets. En dehors de la pisciculture extensive consistant en l'empeusement des plans d'eau, ces expériences ont été

abandonnées, faute de ressources humaines et financières et en raison du manque d'implication des communautés rurales dans la gestion de la pisciculture. Aujourd'hui, le programme promotion de l'aquaculture et diversification des productions halieutiques constitue l'un des programmes phares de la stratégie nationale en matière de ressources halieutiques.

#### **1.1.4.7 La fiscalité**

Au Burkina, la fiscalité dans le secteur des pêches se rapporte aux taxes, impôts et redevances. Le système de taxation est favorable à l'investissement dans le secteur.

Depuis 1997, les importateurs de produits halieutiques ne sont assujettis qu'au paiement de la TVA de 18%. A l'image des autres produits du cru, le poisson bénéficie de la franchise de tous droits et taxes d'entrée dans les Etats membres de l'UEMOA. En revanche, le cumul des droits et taxes de douane s'élève à 61,66% lorsque le produit provient d'un pays non membre de l'UEMOA.

La distribution des produits de pêche importés, à l'intérieur du pays, est imposée de la même manière et dans les mêmes conditions que les produits d'origine locale (OUALI, 1997).

Le cumul des droits et taxes sur l'importation du matériel de pêche est passé de 56,56% à 11% depuis janvier 1997 en application de loi n°19/ADP du 09 juillet 1996, portant modification de la classification du matériel de pêche dans le tarif des douanes.

Au titre des impôts, chaque commerçant de matériel de pêche paie entre 11.000 et 15.000 F CFA par an selon la taille du hangar occupé (OUALI, 1997).

Le commerce de poisson est soumis au régime de commerce imposé au Burkina.

Au titre du droit de pêche, il est imposé un permis de pêche dont le montant varie en fonction du régime de pêche, du type de pêche et de la nationalité du pêcheur, soit :

- 8.000 à 35.000 FCFA par an et par pêcheur pour la pêche commerciale et 2.500 à 10.000 FCFA par pêcheur pour la pêche sportive réalisée dans les petites et moyennes pêcheries pouvant bénéficier du régime de concession de pêche ;
- 15.000 CFA par pêcheur et par an pour les nationaux et pour les pêcheurs de nationalité étrangère, pour les grandes pêcheries.

## **1.2 Le potentiel et la production halieutique**

Le Burkina est un pays continental et par conséquent seule la pêche continentale y est pratiquée. Le réseau hydrographique est organisé autour de trois bassins que sont :

- le bassin de la comoé,
- le bassin des voltas qui comprend le Mouhoun (volta noire), le Nakambé (Volta Blanche), le Nazinon (Volta rouge) et la Pendjari ;
- le bassin du Niger.

Deux types de pêcheries sont distingués du point de vue hydrographique. Le premier type est constitué par un réseau fluvial semi-permanent et intermittent dont la superficie maximale est estimée à 27.500 ha soit 22,5% de la superficie totale en eau. Le deuxième type se compose de lacs naturels et de retenues d'eau, couvrant une superficie estimée à 94.500 ha soit 77,5%

de la superficie totale en eau du pays estimée à 122.000 ha. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des principales pêcheries du pays.

Tableau 1 : Caractéristiques physiques des principales pêcheries du Burkina

	Surface maximum (ha)	Volume maximum (1.000 m <sup>3</sup> )	Potentiel (tonne/an)	En % du potentiel total
<b>Rivières et fleuves</b>				
La Comoé (rivière + affluents)	3.640	n.d.	360	4,3
Le Mouhoun (ex Volta noire) et ses affluents	7.960	n.d.	800	9,4
La Pendjari (rivière, affluents et plaines inondées)	15.900	n.d.	8.400	10,0
Nazinon (ex Volta Rouge) et affluents	2.340	n.d.	230	
Nakambé (ex Volta Blanche et affluents)	4.740	n.d.	470	
<b>Lacs naturels dont la surface est supérieure à 100 ha</b>				
mare aux hippopotames, mare de Bango, vallée du Kou, Karfiguéla, Lémouroudougou, lac Bam, lac Tengréla, lac Dem, mare d'Oursi	1.970	Supérieur à 40.000	Supérieur à 200	2,3
<b>Réservoirs permanents de plus de 2.000 ha</b>				
Vallée du Sourou	10.000	370.000	500-1.000	8,8
Kompienga	16.000	1.500.000	1.000	11,8
Bagré	20.000	1.700.000	1.700.000	13,3
<b>Réservoirs dont la surface est entre 500 et 2.000 ha</b>				
Comoé, Karamasso, Douna, Mogtedo, Donsé, Koubry2, Loumbila, Yalogo, Tougouri, Sitenga, Tapoa, Liptougou, Dakiri, Sirba, Dablo, Korsimoro, Ziguédégouen	13.780	Sup. à 196.000	830	9,8
<b>Réservoirs dont la surface est entre 100 et 500 ha</b>				
47 réservoirs	8.700	123.490	520	6,1
<b>Réservoirs dont la surface est inférieure à 100 ha</b>				
640 réservoirs	17.000	n.d.	1350	15,9
<b>Total</b>	<b>122.030</b>	<b>-</b>	<b>8100 - 8850</b>	<b>100</b>

Source : FAO, 1995

La FAO, dans la revue du secteur des pêches et de l'aquaculture de février 1995, a estimé le potentiel halieutique du Burkina à 10.000 tonnes de poissons par an. Ce potentiel était estimé à 12.500 t/an par la Direction des pêches en 2000. Pourtant une production évaluée à 12.500 tonnes a été enregistrée en 2003. Cela laisse apparaître que le potentiel halieutique actuel est largement au-dessus de celui de 2000.

Les principales espèces pêchées ont pour noms :

- Tilapia sp (communément appelé carpe),
- Clarias sp (communément appelé silure),
- Lates niloticus (communément appelé capitaine),
- Héterotis sp, Moryrus sp, Alestes sp, Chrysichthys sp, et Synodontis sp.

Le potentiel halieutique du Burkina connaît certainement une augmentation avec la création des retenues d'eau à travers le pays. Cependant, l'écosystème aquatique est menacé de dégradation par des problèmes environnementaux que sont essentiellement :

- le comblement progressif par sédimentation des petites et moyennes retenues d'eau dans la région nord soudanienne, résultant de l'érosion des sols et combinée avec l'intensification des activités humaines sur les bassins versants ;
- l'eutrophisation des petits lacs naturels et des anciens marigots, notamment dans la région de l'Ouest sous l'effet des activités agricoles autour des plans d'eau ;
- la pollution des eaux de ruissellement d'origine agricole ou urbaine, en particulier sur les plans d'eau localisés en périphérie des centres urbains.

La faune ichthyologique est composée par 121 espèces (ROMAN, 1966) réparties dans environ 24 familles et 57 genres. Neuf (9) familles sont principalement exploitées : *Cichlidae*, *Centropomidae*, *Mochokidae*, *Clariidae*, *Bagridae*, *Claroteidae*, *Characidae*, *Mormyridae*, *Osteoglossidae* (Zerbo H., 1999).

Le secteur de la pêche procure de nos jours des emplois directs et des revenus à près de 11.000 acteurs repartis entre 8.000 pêcheurs et 3.000 commerçants et transformateurs des produits de pêche (Direction des pêches, 2000). Ces acteurs sont organisés dans environ 200 groupements, plusieurs unions et une fédération des acteurs de la filière pêche.

Avec une production de 11.700 tonnes (estimée par la DGRH pour les besoins de l'étude) et une importation de 7.907 tonnes (INSD), la disponibilité apparente en poisson est estimée à 19.607 tonnes en 2002. Les produits halieutiques sont importés principalement du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et de la Mauritanie.

## **II. CONCEPTS DE COMPTABILITE NATIONALE ET METHODES DE CALCUL DU PIB**

### **2.1 Concepts de comptabilité nationale**

#### **2.1.1 Qu'est-ce que la comptabilité nationale ?**

La comptabilité nationale est une technique de synthèse statistique et une représentation détaillée et chiffrée de l'économie nationale dans un cadre comptable.

Le cadre central de tout système de comptabilité nationale est constitué d'une séquence de comptes, une nomenclature de secteurs institutionnels délimitant des catégories d'agents économiques en secteurs, et une nomenclature d'opérations délimitant divers types d'opérations économiques susceptibles de mettre en rapport des agents économiques. Toutefois, il existe une troisième non moins importante, dite nomenclature d'activités et de produits qui décompose l'ensemble des biens et services selon la branche d'activité (secteur d'activité) auxquels elle se rapporte.

#### **2.1.2 Objet de la comptabilité nationale**

En tant que cadre de représentation chiffrée de l'économie nationale, la comptabilité nationale est construite pour répondre à deux types de questions essentielles :

- 1) De quelles quantités de produits (biens et services) l'économie nationale a-t-elle disposé pendant l'année et comment ont-elles été utilisées ?
- 2) Quelle est l'origine des différents revenus et comment ont-ils été affectés entre les agents de l'économie ?

En tant qu'outil d'analyse macroéconomique, elle fournit des grandeurs économiques tels le Produit Intérieur brut (PIB) et le Produit National Brut (PNB) utilisés dans les comparaisons internationales et la mesure de la performance économique d'un pays.

#### **2.1.3 Les produits de la comptabilité nationale**

La comptabilité nationale produit des agrégats macroéconomiques et des tableaux de synthèse.

##### **Les agrégats macroéconomiques**

Ils sont des indicateurs synthétiques qui mesurent le résultat de l'activité de l'ensemble de l'économie. Le PIB et le PNB sont les plus importants. Les autres agrégats sont : (i) le revenu national ; (ii) la consommation finale (la consommation en biens et services des ménages et des administrations) ; (iii) la formation brute du capital fixe (biens et services utilisés au titre des investissements) ; (iv) les exportations ; (v) les importations et (vi) les consommations intermédiaires (biens et services consommés dans la production d'autres biens et services).

##### **Les tableaux de synthèse**

Le système de comptabilité nationale des Nations Unies offre deux tableaux importants sur l'économie nationale : le Tableau Economique d'Ensemble (TEE) et le Tableau Entrées - Sorties (TES).

Le TEE est une juxtaposition des comptes des secteurs institutionnels ou une superposition de l'ensemble des comptes d'opération. Une coupe horizontale donne un compte d'opération tandis qu'une coupe verticale permet d'obtenir un compte de secteur institutionnel.

Le TES présente l'équilibre entre emplois et ressources de biens et services. Reposant sur la nomenclature de branches d'activité et de produits, le TES fournit pour chaque branche d'activité les éléments du compte d'exploitation à savoir : la production ; les consommations intermédiaires ; la valeur ajoutée ; la rémunération des salariés ; les impôts sur la production versés aux administrations et les subventions reçues des administrations.

Pour chaque produit (ou groupe de produits), le TES fournit les éléments des ressources et des emplois. Les éléments des ressources sont la production et les importations. Les éléments des emplois sont la consommation intermédiaire ; la formation brute de capital fixe ; la consommation finale ; les variations de stock et les exportations.

$$\begin{aligned} & \text{Consommations intermédiaires} \\ & + \text{Consommation finale} \\ \text{Production} + \text{Importations} = & + \text{Formation brute de capital fixe} \\ & + \text{Variations de stocks} \\ & + \text{Exportations} \end{aligned}$$

## 2.2 Le PIB et ses méthodes de calcul

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, le PIB et le PNB sont les agrégats les plus importants de tous les agrégats fournis par la comptabilité nationale. Le PIB donne la valeur de tous les biens et services issus de la production d'unités résidentes quelque soit leur nationalité tandis que le PNB donne la valeur de tous les biens et services issus de la production d'unités nationales quelque soit leur lieu de résidence.

### 2.2.1 Les méthodes de calcul du PIB

Il existe trois approches pour le calcul du PIB :

- l'approche basée sur les dépenses ;
- l'approche basée sur les revenus ;
- l'approche basée sur la valeur ajoutée.

a) L'approche basée sur les dépenses

Calculer la valeur de la production par l'approche basée sur les dépenses consiste à additionner toutes les dépenses engagées pour la consommation ou l'utilisation de biens ou de services au cours de la période considérée. Celles-ci comprennent :

- les dépenses des ménages en biens de consommation et en services ;
- les dépenses d'investissements des secteurs privé et public ;
- les dépenses courantes des gouvernements ;
- les variations des stocks ;
- les exportations moins les importations.

## b) L'approche basée sur les revenus

Elle consiste à additionner tous les revenus des différents agents économiques au cours de l'année. Cette somme inclut :

- les salaires, les cotisations sociales des salariés ;
- les soldes et les allocations des militaires ;
- les bénéfices des sociétés ;
- les intérêts et les divers revenus de placement ;
- les revenus nets des agriculteurs ;
- les revenus nets des entreprises individuelles non agricoles ;
- les impôts indirects moins les subventions ;
- la consommation du capital fixe (amortissements) ;
- la plus-value ou moins-value due à la réévaluation des stocks.

## c) L'approche basée sur la valeur ajoutée

L'approche par la valeur ajoutée qui est la plus complexe consiste à additionner à chaque stade de transformation d'un bien, la valeur que l'activité a ajoutée à la matière nécessaire à la fabrication de ce bien ; c'est-à-dire la différence pour un secteur d'activité entre ses ventes et ses achats de matières premières ou de produits intermédiaires.

### **2.2.2 Le système de comptabilité nationale et la méthode de calcul du PIB appliquée au Burkina**

Jusqu'en 2000, le système de comptabilité nationale des Nations Unies de 1968 était appliqué au Burkina sous une forme adaptée à l'économie. Les données officielles et disponibles des comptes économiques de la nation ont été élaborées selon une méthodologie adaptée du SCN'68. C'est depuis avril 2001 que l'on connaît une mise en œuvre de la version la plus récente du système (le SCN'93) dans le cadre d'un programme de modernisation et d'harmonisation des comptes nationaux dans les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

La méthode appliquée par la comptabilité pour déterminer le PIB est l'approche par la valeur ajoutée. Cette méthode offre l'avantage de présenter le détail du PIB par branche (secteur) d'activité, permettant ainsi d'obtenir la contribution directe de chaque secteur d'activité dans l'économie comme l'illustre le tableau 2.

Tableau 2 : PIB par secteur d'activité en millions de FCFA (prix courants).

N°	Secteur d'activité économique	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	<b>SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>346 701</b>	<b>394 532</b>	<b>481 353</b>	<b>482 002</b>	<b>605 038</b>	<b>587 452</b>
11	Agriculture	187 066	205 652	277 831	259 900	355 473	326 050
12	Elevage	106 803	130 854	141 417	154 968	174 706	185 715
13	Sylviculture - Pêche - Chasse	52 832	58 026	62 105	67 135	74 859	75 687
	<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>214 782</b>	<b>236 892</b>	<b>244 681</b>	<b>281 194</b>	<b>295 472</b>	<b>312 867</b>
20	Industries extractives	8 567	8 450	9 154	10 379	7 438	7 899
31	Produits alimentaires, boissons et tabacs	77 915	85 157	92 903	101 335	110 885	126 125
32	Industries des textiles	31 839	45 955	40 765	54 935	61 064	46 217
34	Fabrication de papier	1 508	1 689	1 778	1 908	1 982	2 150
35	Industrie chimique	3 990	5 314	8 288	9 860	14 665	9 335
36	Fabrication de produits minéraux non métalliques	2 142	2 038	4 444	6 322	4 699	3 484
38	Ouvrages en bois et en métaux	8 909	11 018	12 805	13 976	16 218	19 477
40	Electricité, gaz et eau	15 206	16 545	15 911	16 768	18 852	24 350
50	Bâtiment et travaux publics	64 706	60 725	58 631	65 711	59 669	73 831
	<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>440 042</b>	<b>498 686</b>	<b>524 326</b>	<b>576 217</b>	<b>654 166</b>	<b>654 164</b>
61	Commerce	151 395	174 770	190 290	214 499	250 980	231 060
63	Hôtels, bars, restaurants	15 587	25 296	17 497	21 767	37 520	43 515
70	Transports, entrepôts et comm.	41 889	44 166	53 047	62 386	66 474	57 810
81	Etablissements financiers	17 225	21 263	19 279	22 142	21 518	24 850
82	Assurances	-31	1 558	1 502	1 549	2 254	2 316
83	Services marchands	92 447	96 597	97 779	103 174	113 826	114 285
90	Services non marchands	121 529	135 035	144 932	150 700	161 593	180 328
	<b>TOTAL</b>	<b>1 001 525</b>	<b>1 130 109</b>	<b>1 250 360</b>	<b>1 339 413</b>	<b>1 554 676</b>	<b>1 554 483</b>
	TVA et taxes spécifiques sur produits	44 244	49 594	55 440	67 823	76 485	85 868
	Droits et taxes à l'importation	32 018	37 171	45 831	49 969	49 161	42 685
	- PISB	-9 094	-12 446	-10 863	-14 586	-14 251	-16 472
	<b>PRODUIT INTERIEUR BRUT</b>	<b>1 068 693</b>	<b>1 204 428</b>	<b>1 340 768</b>	<b>1 442 619</b>	<b>1 666 071</b>	<b>1 666 563</b>

Source : INSD, 2002

### III. ELABORATION DES COMPTES DE LA PECHE

#### 3.1 Avec le SCN 68

Avant l'application du système de comptabilité nationale de 1993, la pêche ne constituait pas une branche d'activité à part dans la nomenclature des branches d'activité. Elle faisait partie de la branche 13 « sylviculture-pêche-chasse ». Le tableau 3 donne le compte d'exploitation de cette branche d'activité.

Tableau 3 : Compte d'exploitation de la branche d'activité 13  
« sylviculture-pêche-chasse » (montants en millions de FCFA)

#### Secteur 13

<b>Pêche-Chasse-Forêt</b>	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Production	54 187	59 514	63 697	68 856	76 778	77 627
Consommation intermédiaire (1)	1 355	1 488	1 592	1 721	1 919	1 941
Valeur ajoutée brute	52 832	58 026	62 105	67 135	74 859	75 687
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Rémunération des salariés	382	420	449	485	541	547
dont: avantages en nature	0	0	0	0	0	0
Impôts indirects	78	86	92	99	110	112
Excédent brut d'exploitation	52 372	57 521	61 564	66 550	74 207	75 028

Source : INSD, 2002

Les productions des trois activités à savoir la sylviculture, la pêche et la chasse étaient estimées séparément avant d'être sommées.

Les statistiques nécessaires à l'évaluation de la production de la pêche étaient :

- La production annuelle en quantités de poisson frais par catégorie,
- Les prix moyens annuels au producteur de poisson frais par catégorie.

Généralement, la production de poissons frais n'est pas connue. Le service des comptes nationaux procède à des estimations : la demande de poissons est projetée sur la base de la croissance de la population; la production est déduite de cette demande en retranchant les importations. La production de 1999 a ainsi été estimée à 14.614 tonnes par ce service.

Pour l'estimation de la demande de consommations intermédiaires, de la rémunération des salariés et des impôts indirects, en l'absence de statistiques fiables on a considéré pour toute la branche sylviculture – pêche - chasse, des ratios fixes à partir des investigations effectuées par le service des comptes nationaux. Les ratios fixes :

- de consommation intermédiaire/production = 2,5%,
- de rémunération des salariés/valeur ajoutée = 0,72%,
- d'impôts indirects/valeur ajoutée = 0,15%,
- de subventions/valeur ajoutée = 0%.

#### 3.2 Avec le SCN 93

Avec l'application du SCN 93, l'activité de la pêche et les autres activités liées telles la transformation et la conservation de poisson constituent des branches d'activité permettant d'avoir une idée sur leurs contributions respectives au PIB.

### 3.2.1 L'activité de pêche

La pêche, la pisciculture et l'aquaculture forment une branche d'activité avec deux produits associés : le poissons frais et les autres produits de la pêche. Dans la pratique, cette branche d'activité se résume en l'activité de pêche (tableau 4).

Tableau 4 : L'activité de pêche dans la nomenclature des branches d'activité

Branche d'activité		Produit	
Code	Intitulé	Code	Intitulé
050	Pêche, pisciculture, aquaculture	050	Production de la pêche, pisciculture et aquaculture
050000	Pêche, pisciculture, aquaculture	050000	Produits de la pêche, pisciculture et aquaculture
		050000001	Poisson frais
		050000002	Autres produits de la pêche

Source : INSD, 2004

Les résultats obtenus sur la pêche avec le nouveau système sont :

- un tableau d'équilibre ressources-emplois du poisson frais
- un tableau d'équilibre ressources-emplois des autres produits de la pêche
- un tableau d'équilibre ressources-emplois de tous les produits de la pêche, pisciculture et aquaculture,
- un tableau de compte de branche de la pêche, pisciculture et aquaculture.

Les données nécessaires pour l'évaluation de la production sont :

- la production de la pêche en quantités,
- les prix au producteur du poisson,
- les prix à la consommation,
- les exportations et les importations.

Généralement, les importations, les exportations et les prix à la consommation sont disponibles et les autres données, estimées.

Pour les consommations intermédiaires, le service utilise un taux de consommations intermédiaires de 12,5% qu'il a estimé en interviewant quelques acteurs du secteur.

Les résultats obtenus sont provisoires et concernent l'année 1999 (tableau 5).

Tableau 5 : Compte provisoire de la branche pêche, pisciculture, aquaculture en 1999

Intitulé	Valeur (10 <sup>6</sup> FCFA)	Observations
Production	5.912	La production correspond à 14.614 tonnes de poissons frais
Consommations intermédiaires	734	
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>5.178</b>	
Rémunérations des salariés	0	
Impôts	0	
Subventions	0	
<b>Revenu d'exploitation</b>	<b>5.178</b>	

Source : INSD, 2003

### 3.2.2 Les autres activités liées à la pêche

Les autres activités liées à la pêche sont la transformation et la commercialisation du poisson. Avec le SCN 93, l'activité de transformation et de conservation des poissons constitue une sous branche de la branche d'activité « 070 Abattage, transformation et conservation des viandes et poisson ». Elle comporte trois groupes de produits :

- les poissons congelés ou surgelés,
- les poissons séchés ou fumés,
- les autres produits de transformation et de conservation des poissons.

Tableau 6 : L'activité de transformation et de conservation dans la nomenclature des branches d'activité

Branche d'activité		Produit	
Code	Intitulé	Code	Intitulé
070	Abattage, transformation et conservation des viandes et poissons	070	Produit de l'abattage, de la transformation et la conservation des viandes et poissons
070020	Transformation et conservation des poissons	070020	Produit de transformation et de conservation des poissons
		070020001	Poissons congelés ou surgelés
		070020002	Poissons séchés ou fumés
		070020003	Autres produits de transformation et de conservation des poissons

Source : INSD, 2004

Pour l'élaboration du compte de cette activité, le service des comptes a utilisé des coefficients (poisson congelé ou surgelé / poisson frais) et (poisson fumé ou séché / poisson frais) proches de ceux du Mali, car en dehors des importations et des exportations, nous ne disposons pas d'autres informations ni sur le poisson congelé ou surgelé, ni sur le poisson séché ou fumé. Les résultats obtenus sont provisoires et concernent l'année 1999 (tableau 7).

Tableau 7 : Compte provisoire de la branche 070020  
« Transformation et conservation des poissons » de 1999

Intitulé	Valeur (10 <sup>6</sup> FCFA)	Observations
Production	5.976	La production se décompose en : poissons congelés ou surgelés (4.270) ; poissons séchés ou fumés (758) et autres produits (948)
Consommations intermédiaires	3.413	
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>2.563</b>	
Rémunérations des salariés	834	
Impôts	0	
Subventions	0	
Revenu d'exploitation	1.729	

Source : INSD, 2003

L'activité de commercialisation des poissons quant à elle ne fait pas l'objet de branche d'activité dans la nomenclature de la comptabilité nationale. Le commerce du poisson est pris

en compte dans la sous-branche d'activité « 300040 : Commerce de produits alimentaires » de la branche « 300 : Commerce ».

On dispose seulement des marges de commerce des produits et sous-produits de la pêche.

Tableau 8 : Marges commerciales issues des comptes provisoires de 1999

<b>Intitulé</b>	<b>Montant (millions de FCFA)</b>
Poissons frais	5.806
Poissons congelés ou surgelés	535
Poissons séchés ou fumés	87
Autres produits de transformation et de conservation des poissons	215
<b>Total des marges commerciales</b>	<b>6.643</b>

Source : INSD, 2003

### 3.2.3 La contribution de la pêche au PIB à partir des résultats des comptes nationaux

Comme nous l'avons dit plus haut, le PIB est obtenu en additionnant à chaque stade de transformation d'un bien, la valeur que l'activité a ajoutée à la matière nécessaire à la fabrication de ce bien. En d'autres termes, la somme des valeurs ajoutées des différentes activités donne le PIB. Ainsi, la contribution d'une activité au PIB est la part de sa valeur ajoutée dans le PIB (Valeur ajoutée de l'activité / PIB).

A partir des résultats des comptes nationaux selon le nouveau système de comptabilité nationale, nous disposons de la valeur ajoutée de la pêche ainsi que celle de l'activité de transformation et de conservation des poissons. Ces deux activités en plus de la commercialisation des poissons constituent à notre sens l'essentiel de la filière poisson. Etant donné que la commercialisation du poisson ne constitue pas une branche d'activité à part dans la nomenclature des branches d'activité, nous nous contenterons des deux premières branches seulement pour calculer la contribution du secteur de la pêche au PIB.

Tableau 9 : Contribution du secteur de la pêche au PIB en 1999

	Valeur ajoutée (millions de FCFA)	Contribution au PIB
Activité de pêche	<b>5.178</b>	0,31%
Activité de transformation et de conservation	<b>2.563</b>	0,15%
Total	<b>7.741</b>	0,46%

Source : INSD, 2003

Les contributions des activités de pêche et de transformation et de conservation de poissons au PIB sont respectivement de 0,31% et de 0,15%. Les deux activités contribuent à 0,46% au PIB.

### 3.2.4 Critique sur les comptes provisoires de la pêche et des activités liées

En dehors des données sur les importations et les exportations de poissons et autres produits de la pêche, et des prix à la consommation du poisson (frais et fumé), le service des comptes

nationaux est confronté à un manque de données aussi bien sur l'activité de pêche que sur les activités connexes. Les données sur la production de poissons et les prix au producteur ne sont pas toujours disponibles. Ce qui contraint les comptes nationaux à faire des estimations. La production dans ce cas peut être surestimée ou sous-estimée.

Pour ce qui concerne les activités de transformation, de conservation et de commercialisation, la comptabilité nationale par manque d'informations sur le secteur, essaie de s'inspirer de l'expérience d'autres pays en l'occurrence le Mali. C'est ainsi que le poisson congelé ou surgelé est le premier produit de transformation et de conservation avant le poisson fumé. Cependant, il est difficile de marquer une frontière entre l'activité de conservation de poissons (en poissons congelés ou surgelés) et celle de la commercialisation car la plupart des poissonneries exercent la conservation et la vente de poissons ; d'où toute la difficulté d'éviter les doubles emplois.

Pour rendre les comptes des activités du secteur de la pêche plus fiables, les comptes nationaux ont besoin de disposer des informations suivantes :

- la production de poissons frais ;
- la quantité de poissons frais destinée à l'autoconsommation ;
- la quantité de poisson vendu sur le marché à l'état frais (donc destinée à la commercialisation),
- la quantité de poisson vendu sur le marché à l'état congelé ou surgelé
- la quantité de poisson vendu à l'état séché ou fumé
- les prix du poisson frais et du poisson transformé ou conservé.

La connaissance des sources d'approvisionnement des différents acteurs (surtout des poissonneries) peut aider à une meilleure détermination des marges commerciales.

#### **IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA PECHE A L'ECONOMIE DU BURKINA**

La démarche retenue s'appuie sur le guide méthodologique élaboré par le PMEDP. Elle consiste à identifier les indicateurs nécessaires à l'appréciation de l'importance de la pêche, à identifier les données nécessaires à l'élaboration de ces indicateurs, à la collecte ou à l'estimation des données et enfin au calcul des indicateurs.

##### **4.1 Identification des indicateurs pour apprécier le rôle de la pêche**

Pour apprécier la contribution socioéconomique de la pêche au PIB et au développement rural, nous avons retenu d'évaluer la contribution directe et indirecte de la pêche au PIB, les emplois et revenus directs et indirects de la pêche, la contribution de la pêche au budget de l'Etat, la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire. Ainsi, des indicateurs ont été identifiés et répertoriés par domaine d'appréciation.

##### **a) Contribution de la pêche au PIB**

Le poisson est un produit autour duquel plusieurs activités sont menées. On distingue la pêche qui est l'activité centrale et en aval de cette activité, les activités de transformation et de commercialisation du poisson. L'évaluation de la contribution de la pêche doit couvrir non seulement l'activité pêche (contribution directe), mais elle doit couvrir également ces activités en aval de la pêche à savoir la transformation et la commercialisation du poisson (contribution indirecte de la pêche).

##### La contribution directe de la pêche :

On a d'abord la contribution directe absolue qui se résume en la valeur ajoutée de l'activité des pêcheurs. On peut ensuite déterminer une contribution relative en faisant le rapport entre la valeur ajoutée et le PIB du pays.

Pour déterminer la valeur ajoutée, les comptes nationaux ont besoin de la production en valeur et des consommations intermédiaires.

Valeur ajoutée = Production – Consommations intermédiaires

Pour déterminer la production en valeur, les données nécessaires sont :

- la production de poisson en quantité ;
- les prix au débarquement (pêcheur) du poisson.

Les consommations intermédiaires sont généralement estimées à partir d'un coefficient technique ou taux de consommations intermédiaires appliqué à la production. Le taux utilisé par la comptabilité nationale jusqu'à maintenant est de 12,5%.

##### La contribution indirecte :

La contribution indirecte de la pêche se résume à la somme des valeurs ajoutées des activités de transformation et de commercialisation du poisson. Comme dans le cas de la pêche, il faut

passer par la détermination de la production et des consommations intermédiaires des deux activités.

Pour évaluer la production et la valeur ajoutée de la transformation, on a besoin de :

- la quantité du poisson frais destiné à la transformation ;
- le prix du poisson frais au producteur (pour la valorisation) ;
- la quantité de poisson transformé ;
- le prix du poisson transformé.

La production de l'activité commercialisation est égale à la marge commerciale réalisée sur le poisson : c'est à dire la valeur d'acquisition du poisson frais ou valeur au prix à la consommation moins la valeur au prix de base ou valeur au prix au producteur.

En plus des données identifiées plus haut, on a besoin de :

- la part de la production de poisson frais destinée à la commercialisation ;
- les prix à la consommation du poisson frais ;
- les prix à la consommation du poisson transformé ;
- les consommations intermédiaires utilisées dans la transformation ;
- les consommations intermédiaires utilisées dans la commercialisation.

#### **b) Contribution de la pêche au commerce extérieur**

Les données nécessaires à l'analyse de la contribution de la pêche au commerce extérieur sont :

- les importations des produits de la pêche ;
- les exportations des produits de la pêche.

#### **c) Contribution de la pêche à la sécurité alimentaire**

Les données nécessaires à l'analyse de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire sont :

- la production domestique de poisson frais ;
- les importations des produits de la pêche ;
- les exportations des produits de la pêche ;

#### **d) Contribution de la pêche à l'emploi**

La pêche, la transformation et la commercialisation étant retenues comme constituant l'essentiel des activités de la filière poisson, nous avons retenu comme données d'analyse de la contribution à l'emploi :

- le nombre de pêcheurs professionnels ;
- le nombre de pêcheurs occasionnels ;
- le nombre de groupements de pêcheurs ;
- le nombre de transformateurs(trices) de produits de pêche ;
- le nombre de commerçants de produits de pêche ;
- le revenu par pêcheur, par transformateur et par commerçant ;
- le nombre de commerçants de matériel de pêche.

## e) Contribution de la pêche au budget de l'Etat et des collectivités locales

Données nécessaires :

- les taxes et redevances sur les activités de pêche, de transformation et de commercialisation des produits et matériels de la pêche ;
- les subventions accordées au secteur de la pêche.

Tableau 10 : Tableau récapitulatif des indicateurs et des données à collecter

<b>Indicateur</b>	<b>Données nécessaires</b>	<b>Formule de calcul</b>
Production domestique (par type de produit si possible)	- production en quantité - prix des produits de la pêche	Production en quantité x Prix
Exportations annuelles (par type de produit si possible)	- exportations en quantité - exportations en valeur	
Importations annuelles (par type de produit si possible)	- importations en quantité - importations en valeur	
Disponibilité apparente	- production domestique - exportations - importations	Production domestique + Importations - Exportations
Consommation annuelle par tête	- disponibilité apparente - effectif population	Disponibilité apparente / effectif de la population
Nombre de pêcheurs professionnels	- nombre de pêcheurs professionnels	
Nombre de pêcheurs occasionnels	- nombre de pêcheurs occasionnels	
Nombre d'emplois dans les autres activités	- nombre de transformateurs (trices), - nombre de commerçants de poissons	
Valeur ajoutée à la production	- production domestique - consommations intermédiaires	Production - CI
Production de l'activité de transformation	- production de poissons frais - part du poisson frais consacrée à la transformation - taux de transformation du poisson frais - prix des produits transformés	Production domestique X part consacrée à la transformation X taux de transformation X prix du produit transformé
Valeur ajoutée de la transformation	- Production - Consommations intermédiaires	Production de l'activité transformation – CI (part de la production domestique consacrée à la transformation)
Valeur ajoutée à la commercialisation du poisson frais	- prix au producteur du poisson - prix de vente grossiste - prix de vente détaillant - marge commerciale (mc) grossiste - mc détaillant - quantité commercialisée - CI de la commercialisation	Mc grossiste + mc détaillant – CI
Investissements dans la pêche	- Nombre de pirogues - Nombre de moteurs - Autres infrastructures et équipements	

## 4.2 Présentation des données collectées ou estimées

Les principales données nécessaires à l'évaluation de la contribution de la pêche à l'économie ont été identifiées. Des investigations ont permis d'en collecter une grande partie ; le reste des données ayant été estimées. Les principales sources de collecte ont été :

- la Direction des pêches qui estime le niveau des captures et les emplois ;
- l'INSD pour les données macroéconomiques et démographiques, les données sur le commerce extérieur et les prix à la consommation des produits de la pêche.

Nous nous attèlerons ici à donner une présentation détaillée de ces données collectées ou estimées.

### 4.2.1 Les statistiques sur l'activité de la pêche

#### a) La production

La production nationale de produits halieutiques est destinée essentiellement à l'autoconsommation, à la transformation (poisson fumé ou séché) et à la commercialisation. On sait cependant qu'une partie va à la restauration, mais il n'existe pas d'informations sur cette partie de la production au niveau de la direction des pêches.

La comptabilité nationale retient deux utilisations finales de cette production : la consommation finale des ménages (production auto-consommée ou commercialisée) et les consommations intermédiaires (production utilisée dans la transformation et la restauration).

La direction des pêches estime que 75% des poissons capturés sont commercialisés à l'état frais par les revendeurs (grossistes et petits commerçants), 10% sont auto-consommés et 15% utilisés comme consommations intermédiaires par les transformateurs (Direction des pêches, 1995).

Tableau 11 : La production halieutique du Burkina (en tonnes) et ses destinations

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Production domestique</b>	8 250	10 074	7 550	8 335	7 666	10 500	11 500	11 700	12 500
<b>Autoconsommation (10%)</b>	825	1 007	755	834	767	1 050	1 150	1 170	1 250
<b>Production destinée à la transformation (15%)</b>	1 238	1 511	1 133	1 250	1 150	1 575	1 725	1 755	1 875
<b>Production destinée à la commercialisation (75%)</b>	6 188	7 556	5 663	6 251	5 750	7 875	8 625	8 775	9 375

La production de la pêche est valorisée par les prix au producteur ; ces prix sont habituellement collectés auprès de la Direction des pêches par le service de la comptabilité nationale. A partir de 1998, le service de la comptabilité nationale a constaté que ces prix sont restés sans changement ; ce qui veut dire que la Direction des pêches n'arrive pas à les actualiser régulièrement. C'est ainsi que ces prix sont dès lors actualisés par la comptabilité nationale à partir de l'indice des prix à la consommation des produits alimentaires.

Tableau 12 : La production halieutique du Burkina en milliers de FCFA

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Production en quantité (t)</b>	8 250	10 074	7 550	8 335	7 666	10 500	11 500	11 700	12 500
<b>Prix au producteur (FCFA/Kg)</b>	400	400	400	457,2	429,2	404,4	440	450	446
<b>Production en valeur (10<sup>3</sup> FCFA)</b>	3 300 000	4 029 600	3 020 000	3 810 762	3 290 247	4 246 200	5 060 000	5 265 000	5 575 000

#### b) Les consommations intermédiaires

C'est l'ensemble des biens et services (dont l'utilisation n'excède pas une année) que consomme le secteur de la pêche dans son activité de production. Ces statistiques ne sont pas disponibles ; en outre, aucune enquête n'ayant encore permis d'élaborer le compte type de la pêche, nous avons considéré (une équipe de comptables nationaux) un coefficient constant ci/p (Consommations intermédiaires sur Production) égale à 0,125. Les consommations intermédiaires retenues sont : les filets (70%), les réparations (20%), les produits du sciage et du rabotage de bois (10%). Ce qui a permis d'estimer les consommations intermédiaires de l'activité à travers le tableau 13.

Tableau 13 : Estimation des consommations intermédiaires à partir de la production

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Production en valeur (10<sup>3</sup> FCFA)</b>	3 300 000	4 029 600	3 020 000	3 810 762	3 290 247	4 246 200	5 060 000	5 265 000	5 575 000
<b>CI (12,5% de la production) (10<sup>3</sup> FCFA)</b>	412 500	503 700	377 500	476 345	411 281	530 775	632 500	658 125	696 875

#### 4.2.2 Les statistiques sur l'activité de transformation

Selon la Direction des pêches, le poisson burkinabé est commercialisé à l'état frais ou à l'état fumé. Il n'est jamais fait cas du poisson congelé ou surgelé dans les produits de la transformation. Au vu de ce constat, deux hypothèses se dégagent. La première considère tout le poisson congelé vendu dans les villes comme étant importé. La deuxième considère la conservation du poisson (congélation et surgélation) comme faisant partie intégrante de l'activité de la commercialisation. Ne disposant pas de données sur le poisson congelé, nous avons décidé de nous aligner à la Direction de la pêche et ainsi considérer le fumage comme l'activité de transformation du poisson burkinabé.

##### a) La production

La Direction des pêches estime que 15% de la production de poisson frais est destinée à la transformation et seulement le poisson fumé est considéré comme produit de la transformation. Ainsi, pour obtenir 1 kg de poisson fumé, il faut 3 kg de poisson frais.

Pour valoriser cette production, nous n'avons pas pu disposer des prix du poisson fumé. Nous avons considéré alors le prix à la consommation du silure fumé car les silures constituent la grande partie des poissons fumés au Burkina. Ce prix est relevé par le service chargé de l'indice des prix à l'INSD.

Tableau 14 : Quantité (en tonnes) et valeur (en milliers de FCFA) du poisson transformé

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Production domestique (t)</b>	8 250	10 074	7 550	8 335	7 666	10 500	11 500	11 700	12 500
<b>Production destinée à la transformation (15%) (t)</b>	1 238	1 511	1 133	1 250	1 150	1 575	1 725	1 755	1 875
<b>Poisson transformé (t)</b>	413	504	378	417	383	525	575	585	625
<b>Prix du silure fumé (FCFA/Kg)</b>	1 637	1 700	1 925	2 001	2 008	1 930	2 066	2 104	2 100
<b>Poisson transformé (valeur)</b>	675 263	856 290	726 688	833 917	769 666	1 013 250	1 187 950	1 230 840	1 312 500

## b) Les consommations intermédiaires

L'activité de transformation utilise comme consommations intermédiaires, le poisson frais et d'autres matières. Nous avons considéré que la valeur des autres matières consommées représente 1% de celle du poisson frais utilisé en faisant l'hypothèse que la situation de l'activité de transformation du poisson est similaire à celle de l'abattage des animaux.

Tableau 15 : Les consommations intermédiaires (en milliers de FCFA)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Poisson frais destiné à la transformation (en valeur)</b>	495 000	604 440	453 000	571 614	493 537	636 930	759 000	789 750	836 250
<b>Autres matières consommées (1% du poisson frais)</b>	4 950	6 044	4 530	5 716	4 935	6 369	7 590	7 898	8 363
<b>Total CI de la transformation</b>	499 950	610 484	457 530	577 330	498 472	643 299	766 590	797 648	844 613

### 4.2.3 Les statistiques sur l'activité de commercialisation

#### a) La production

La production du commerce équivaut à la marge réalisée sur les marchandises vendues. De façon générale la marge commerciale est obtenue de la valeur à prix d'acquisition et de la valeur à prix de base par la formule suivante :

$$\text{Valeur à prix d'acquisition} = \text{Valeur à prix de base} + \text{Taxe sur le produit} + \text{Marge de transport} + \text{Marge commerciale}$$

Dans le cas du poisson local, il n'existe pas de TVA ni d'autres taxes à la consommation. La marge de transport n'est pas non plus spécifiquement évaluée. On peut dès lors se limiter à la relation suivante :

$$\text{Valeur à prix d'acquisition} = \text{Valeur à prix de base} + \text{Marge commerciale}$$

$$\text{D'où Marge commerciale} = \text{Valeur à prix d'acquisition} - \text{Valeur à prix de base.}$$

La valeur d'acquisition du poisson équivaut à la vente aux consommateurs ou encore à la valeur au prix à la consommation. La valeur à prix de base équivaut à l'achat chez le producteur ou encore à la valeur au prix à la production. La production commercialisée et le prix au producteur sont déjà disponibles (cf. tableaux 11 et 12). Le prix à la consommation du poisson frais est estimé à l'aide d'un taux de marge commerciale calculé à partir du prix au producteur et du prix à Ouaga du tilapia en 1999 (source : Direction des pêches).

Tableau 16 : Taux de marge commerciale

<b>Prix au producteur</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>	<b>Moyenne</b>
Tilapia (FCFA/kg)	200	400	300
<b>Prix Ouaga</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>	<b>Moyenne</b>
Tilapia(FCFA/kg)	400	700	550
<b>Taux de marge commerciale (%)</b>			<b>83</b>

Ce taux de marge appliqué au prix au producteur de la carpe fraîche donne le prix à la consommation de la carpe fraîche comme l'indique le tableau 16.

Tableau 17 : Prix du poisson frais (carpes, en FCFA/kg)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Prix au producteur</b>	400	400	400	457	429	404	440	450	446
<b>Prix à la consommation</b>	733	733	733	838	787	741	807	825	818

Source : INSD

Le prix au producteur peut être élevé sur certains sites que ceux estimés dans le tableau 16.

Tableau 18 : Production du commerce (en milliers de FCFA)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Achats de poisson frais</b>	2 475 000	3 022 200	2 265 000	2 858 072	2 467 685	3 184 650	3 795 000	3 948 750	4 181 250
<b>Ventes de poisson frais</b>	4 537 500	5 540 700	4 152 500	5 239 798	4 524 090	5 838 525	6 957 500	7 239 375	7 665 625
<b>Production = Marge de commerce</b>	2 062 500	2 518 500	1 887 500	2 381 726	2 056 405	2 653 875	3 162 500	3 290 625	3 484 375

NB : Marge de commerce = Ventes – Achats

#### b) Les consommations intermédiaires

Il n'existe pas de données sur les consommations intermédiaires de l'activité commercialisation au niveau de la Direction des pêches. A la Comptabilité nationale, le coefficient technique ou taux de consommations intermédiaires de toute la branche commerce est de 0,368. Nous avons appliqué ce coefficient à la production pour avoir les consommations intermédiaires de l'activité commercialisation de poisson.

Tableau 19 : Consommations intermédiaires (en milliers de FCFA)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Production</b>	2 062 500	2 518 500	1 887 500	2 381 726	2 056 405	2 653 875	3 162 500	3 290 625	3 484 375
<b>Consommations intermédiaires</b>	759 000	926 808	694 600	876 475	756 757	976 626	1 163 800	1 210 950	1 282 250

#### 4.2.4 Les statistiques du commerce extérieur sur les produits de la pêche

Nous avons pu disposer des importations et des exportations en produits de la pêche à l'INSD. Les tableaux 20 et 21 nous donnent les quantités et les montants de poissons importés et exportés de 1995 à 2002.

Tableau 20 : Importations en quantité (tonnes) et en valeur (milliers de FCFA)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Quantité</b>	3 527	3 385	4 660	5 241	6 271	6 015	7 370	7 907
<b>Valeur</b>	999 412	402 926	645 754	580 187	527 675	430 629	443 721	442 598

Source : INSD, 2004

Tableau 21 : Exportations en quantité (tonnes) et en valeur (milliers de FCFA)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Quantité</b>	0	0	0	64	44	9	9	0
<b>Valeur</b>	0	0	0	13 976	7 976	2 829	2 356	0

Source : INSD, 2004

#### 4.2.5 Les statistiques sur les emplois

## Les pêcheurs

Au Burkina Faso, la pêche est pratiquée par trois types de pêcheurs :

- les pêcheurs professionnels : on classe dans cette catégorie, toute personne qui consacre à la pêche plus de temps que toute autre activité et dont les revenus financiers sont en grande partie assurés grâce à la capture et à la vente de poissons ;
- les pêcheurs semi professionnels : ils sont ceux qui pratiquent la pêche de façon saisonnière ; ce sont généralement des agriculteurs et/ou des éleveurs pour lesquels, la pêche ne constitue pas la seule source de revenus et qui pêchent surtout aux environs de leur lieu de résidence ;
- les pêcheurs occasionnels : ils pratiquent surtout une pêche de subsistance (alimentation petits revenus).

Tableau 22 : Répartition des pêcheurs selon le niveau de qualification en 1999

Qualification	Effectif
Occasionnels	2.000
Semi professionnels	4.000
Professionnels	2.000

Source : Direction des pêches, 2000

## Les emplois induits

Les emplois induits concernent les intervenants en aval et en amont de la production. En amont, on a par exemple les emplois liés à la fabrication des équipements tels que les pirogues et les filets, les commerçants de matériels de pêche, etc. En aval, on a les transporteurs, les commerçants, les transformateurs, etc.

Les activités en amont sont jugées peu importantes et il n'existe pas de statistiques les concernant. Concernant les transformateurs et les commerçants, la Direction des pêches estime leur nombre à 3.000 en 2000.

### 4.2.5 Les données sur les impôts et taxes payés par les acteurs de la filière pêche

Les différents acteurs de la filière pêche paient des impôts à l'Etat. Nous avons disposé seulement du montant des permis de pêche payé en 1998 par les pêcheurs qui s'élevait à 26.605.000 FCFA (Direction des pêches, rapport statistiques de 2000). Les autres impôts et taxes supportés par les commerçants et les transformateurs sont inconnus.

### 4.2.6 Données sur l'investissement

Il n'existe pratiquement pas de données sur les investissements réalisés dans le secteur au niveau national.

### 4.2.5. Les données macroéconomiques

L'effectif de la population et le PIB sont les grandeurs macroéconomiques nécessaires. La première va servir à déterminer la consommation annuelle par tête et la deuxième, la

contribution relative de la pêche (contribution absolue / PIB). Ces données sont fournies par l'INSD.

Tableau 23 : Population et PIB du Burkina

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Population (en milliers)</b>	10 073	10 313	10 558	10 809	11 067	11 330	11 600	11 876	12 158
<b>PIB (en millions de FCFA)</b>	1 204 428	1 340 768	1 442 619	1 666 071	1 666 563	1 848 407	2 090 414	2 279 902	2 478 430

Source : INSD, 2004

## V. CONTRIBUTION DE LA PECHE A L'ECONOMIE DU BURKINA

### 5.1 La contribution de la pêche au PIB

Trois activités distinctes sont prises en compte dans l'évaluation de la contribution du secteur de la pêche au PIB. Il s'agit d'abord de l'activité de la pêche proprement dite qui nous donne la contribution directe de la pêche. Les deux autres sont les activités de transformation et de commercialisation du poisson. Elles sont des activités en aval dans la filière poisson. La contribution absolue de tout le secteur s'obtient en additionnant les valeurs ajoutées des trois activités retenues.

Contribution absolue = valeur ajoutée de l'activité de pêche  
+ valeur ajoutée de l'activité de transformation  
+ valeur ajoutée de l'activité de commercialisation

Contribution relative = contribution absolue / PIB

#### a) Détermination de la valeur ajoutée de l'activité de pêche

Pour l'élaboration des comptes du secteur de la pêche, nous avons relevé que la production est estimée par les comptes nationaux à l'aide du taux de croissance de la population (2,38%). Pour cette étude, nous allons utiliser les données que nous avons collectées à la Direction des pêches.

Le tableau 24 donne :

- la production domestique de la pêche en quantité,
- la production valorisée aux prix au producteur,
- les consommations intermédiaires (CI) calculées à partir du coefficient de consommations intermédiaires sur la production qui est de 12,5% ;
- la valeur ajoutée de l'activité de la pêche qui est égale à la production diminuée des consommations intermédiaires ;
- enfin le taux de croissance de cette valeur ajoutée.

Tableau 24 : Production, CI et Valeur ajoutée de l'activité pêche (1.000 FCFA)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Production domestique (t)	8 250	10 074	7 550	8 335	7 666	10 500	11 500	11 700	12 500
Production domestique au prix producteur (en milliers)	3 300 000	4 029 600	3 020 000	3 810 762	3 290 247	4 246 200	5 060 000	5 265 000	5 575 000
CI (12,5% de la production)	412 500	503 700	377 500	476 345	411 281	530 775	632 500	658 125	696 875
<b>Valeur ajoutée (en milliers)</b>	<b>2 887 500</b>	<b>3 525 900</b>	<b>2 642 500</b>	<b>3 334 417</b>	<b>2 878 966</b>	<b>3 715 425</b>	<b>4 427 500</b>	<b>4 606 875</b>	<b>4 878 125</b>
Taux de croissance (%)		22	-25	26	-14	29	19	4	6

La valeur ajoutée ou la production nette ou encore la contribution directe absolue de la pêche au Produit intérieur brut était de 4.878 millions en 2003. On peut remarquer que les niveaux de la production et de la valeur ajoutée de l'activité ont considérablement augmenté à partir de 2000, le taux de croissance de la valeur ajoutée enregistré en 2000 étant en effet de 29%. Ceci pourrait s'expliquer d'une part par les actions diverses de développement du secteur entreprises par le gouvernement, et d'autre part, par l'amélioration de la qualité des données collectées ou estimées par la Direction des pêches.

b) Détermination de la valeur ajoutée de l'activité de transformation

Le compte de production de l'activité transformation est résumé par le tableau 25. En 2003, la production est estimée à 1.313 millions de FCFA et les consommations intermédiaires à 845 millions de FCFA. Ce qui donne comme contribution absolue (valeur ajoutée) de cette activité au PIB une valeur de 468 millions. Avant l'année 2000, cette contribution absolue était en dessous de 300 millions de FCFA.

Tableau 25 : Production, CI et Valeur ajoutée de l'activité transformation (1.000 FCFA)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Production=Poisson transformé valorisé	675 263	856 290	726 688	833 917	769 666	1 013 250	1 187 950	1 230 840	1 312 500
Consommations intermédiaires	499 950	610 484	457 530	577 330	498 472	643 299	766 590	797 648	844 613
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>175 313</b>	<b>245 806</b>	<b>269 158</b>	<b>256 586</b>	<b>271 194</b>	<b>369 951</b>	<b>421 360</b>	<b>433 193</b>	<b>467 888</b>

c) Détermination de la valeur ajoutée de l'activité de commercialisation

La contribution absolue de l'activité de commercialisation des produits de la pêche est de 2.202 millions de FCFA en 2003. En 1999, elle était de 1.300 millions. La commercialisation est la deuxième activité importante après la pêche dans la contribution de tout le secteur au PIB au vu des résultats donnés par les tableaux 24 à 26.

Tableau 26 : Production, CI et Valeur ajoutée de l'activité commercialisation (1.000 FCFA)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Production	2 062 500	2 518 500	1 887 500	2 381 726	2 056 405	2 653 875	3 162 500	3 290 625	3 484 375
Consommations intermédiaires	759 000	926 808	694 600	876 475	756 757	976 626	1 163 800	1 210 950	1 282 250
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>1 303 500</b>	<b>1 591 692</b>	<b>1 192 900</b>	<b>1 505 251</b>	<b>1 299 648</b>	<b>1 677 249</b>	<b>1 998 700</b>	<b>2 079 675</b>	<b>2 202 125</b>

d) Détermination de la contribution totale au PIB

Le tableau 27 nous fait la synthèse des contributions des trois activités en contribution directe (activité pêche), contribution indirecte (activités transformations et commercialisation) et contribution totale (ensemble des trois activités). La contribution totale du secteur au PIB varie entre 0,27% et 0,4% sur la période allant de 1995 à 2003, avec une moyenne annuelle de 0,32%. Un tiers de cette contribution est indirect (en moyenne 0,11% du PIB par an) et les deux tiers sont directs (0,21% en moyenne par an du PIB). Nous notons que la variation de cette contribution relative est faible d'une année à une autre surtout à partir de l'année 2000.

Tableau 27 : Contributions directe, indirecte et totale du secteur de la pêche au PIB

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>PIB (en millions FCFA)</b>	1 204 428	1 340 768	1 442 619	1 666 071	1 666 563	1 848 407	2 090 414	2 279 902	2 478 430
<b>Contribution directe absolue (en millions FCFA)</b>	2 888	3 526	2 643	3 334	2 879	3 715	4 428	4 607	4 878
<b>Contribution directe relative (%)</b>	0,24%	0,26%	0,18%	0,20%	0,17%	0,20%	0,21%	0,20%	0,20%
<b>Contribution indirecte absolue (en millions FCFA)</b>	1 479	1 837	1 462	1 762	1 571	2 047	2 420	2 513	2 670
<b>Contribution indirecte relative (%)</b>	0,12	0,14	0,10	0,11	0,09	0,11	0,12	0,11	0,11
<b>Contribution totale absolue</b>	4 366	5 363	4 105	5 096	4 450	5 763	6 848	7 120	7 548
<b>Contribution totale relative</b>	<b>0,36</b>	<b>0,40</b>	<b>0,28</b>	<b>0,31</b>	<b>0,27</b>	<b>0,31</b>	<b>0,33</b>	<b>0,31</b>	<b>0,30</b>

La contribution de la pêche au PIB calculée directement à partir des données des comptes nationaux est de 0,46% en 1999 contre 0,27% déterminée par l'étude. Une surestimation de près de 0,19% du PIB est alors enregistrée avec les données des comptes nationaux. Deux éléments peuvent expliquer cette surestimation :

- la surévaluation de la production de poisson frais par l'INSD : en effet la production estimée par le service des comptes est de 14.614 tonnes contre 7.666 tonnes estimée par la Direction des pêches ;
- la prise en compte du poisson congelé ou surgelé par l'INSD en s'inspirant du cas du Mali.

## 5.2 La contribution de la pêche au commerce extérieur

La contribution de la pêche au commerce extérieur est négative (tableau 28). En effet la balance commerciale (exportations en valeur – importations en valeur) sur les produits de la pêche est très déficitaire. Le déficit annuel moyen entre 1995 et 2002 est de 556 millions de FCFA. Les importations connaissent une croissance importante en quantité : de 3.527 tonnes en 1995, les importations en poissons sont passées à 7.907 tonnes en 2002, soit plus du double de la quantité enregistrée en 1995. Les exportations quant à elles n'ont concerné que la période 1998-2001 avec une quantité modale de 64 tonnes enregistrée en 1998.

Tableau 28 : Importations, exportations et balance commerciale sur les produits de pêche

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Importations</b>								
- Quantité (tonnes)	3 527	3 385	4 660	5 241	6 271	6 015	7 370	7 907
- Valeur (milliers FCFA)	999 412	402 926	645 754	580 187	527 675	430 629	443 721	442 598
<b>Exportations</b>								
- Quantité (tonnes)	0	0	0	64	44	9	9	0
- Valeur (milliers FCFA)	0	0	0	13 976	7 976	2 829	2 356	0
<b>Balance commerciale</b>	<b>-999 412</b>	<b>-402 926</b>	<b>-645 754</b>	<b>-566 211</b>	<b>-519 699</b>	<b>-427 800</b>	<b>-441 365</b>	<b>-442 598</b>

Source : INSD, 2004

La grande partie des produits de la pêche importés est issue de la mer. On y trouve essentiellement deux catégories de poissons : le poisson congelé (à l'exception du filet de poisson) vient en tête avec 74% des importations réalisées en 2002 (tableau 29). Il est suivi du poisson transformé (séché, salé ou fumé) qui constitue 22% du total. Les autres catégories composées des poissons frais ou réfrigérés, des filets des poissons, des mollusques, des crustacés et autres types contribuent pour le reste (4%).

Tableau 29 : Importations des produits de la pêche par type de produit en 2002 (Source : INSD, 2004)

Type de poisson	Quantité		Valeur caf	
	Tonnes	%	Millions	%
Poissons congelés, à l'exception des filets de poisson	6 055 490	76,6	328 810 651	74,3
Poissons séchés, salés ou en saumure, poissons fumés,	1 821 461	23,0	97 107 585	21,9
Poissons frais ou réfrigérés, à l'exception des filets	22 236	0,3	6 221 977	1,4
Filets de poissons et autre chair de poissons	5 547	0,1	8 955 502	2,0
Mollusques, même séparés de leurs coquilles, vivants, frais, réfrigérés	1 335	0,0	979 976	0,2
Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés	1 056	0,0	522 546	0,1
<b>Total</b>	<b>7 907 125</b>	<b>100,0%</b>	<b>442 598 237</b>	<b>100,0%</b>

Le Sénégal et la Mauritanie sont les traditionnels pays d'importation du Burkina en produits de pêche. En revanche, au cours de l'année 2002, la République de Chine était largement en tête des pays sources d'approvisionnement en produits halieutiques avec 2.266 tonnes, suivie de la Mauritanie (1.622 tonnes), du Sénégal (1.585 tonnes), du Ghana (856 tonnes), de l'Afrique du Sud (850 tonnes) et du Chili avec 225 tonnes (tableau 30). Les autres pays réunis exportent 504 tonnes de poissons au Burkina.

Tableau 30 : Importations des produits de la pêche par pays d'origine en 2002

Pays	Quantité		Valeur caf	
	tonnes	%	Millions FCFA	%
Chine (République)	2 266	28,7	122	27,7
Mauritanie	1 622	20,5	91	20,6
Sénégal	1 585	20,0	75	16,9
Ghana	856	10,8	47	10,6
Afrique du Sud	850	10,7	42	9,5
Chili	225	2,8	11	2,5
Autres pays	504	6,4	54	12,3
<b>Total</b>	<b>7 907</b>	<b>100,0</b>	<b>443</b>	<b>100,0</b>

Source : INSD, 2003

### 5.3 La contribution de la pêche à la sécurité alimentaire

La contribution des produits de la pêche à la couverture des besoins en protéines animales au Burkina est très faible. Elle est en effet estimée à 5,5% selon une source de la FAO datant de 1990 (tableau 31). Le tableau 32 révèle que le burkinabé a consommé en moyenne 1,65 kg de poisson en 2002. Avant 2000, la consommation annuelle individuelle de poisson était en deçà de 1,3 kg. Cette situation est bien sûr liée à l'enclavement géographique du pays, à la faiblesse de son réseau hydrographique, et aux revenus limités de sa population. Aussi, le Burkina étant un pays d'élevage par excellence, le burkinabé a accès plus facilement aux produits de l'élevage qu'à ceux de la pêche. La consommation annuelle de poisson par tête connaît une augmentation depuis 1998. Les réalisations des retenues d'eau (Barrage Oumarou Kanazoé par exemple) et le développement de l'activité de pêche dans les barrages de la Kompienga et de Bagré y sont pour cette évolution.

Tableau 31 : Consommation comparée du poisson dans la sous-région et part du poisson dans la couverture des besoins en protéines

Pays	Consommation (kg/an/hbt)	Part du poisson dans l'apport de protéines (en %)	
		Du total	Des protéines animales
Bénin	11,3	6,6	38,1
Côte d'Ivoire	20,9	11,6	42,5
Ghana	27,5	21,4	68,1
Niger	0,8	0,5	3,1
Mali	10,7	5,2	25,0
Mauritanie	20,9	9,7	19,5
Sénégal	40,4	18,4	60,5
Togo	11,6	7,4	43,8
Burkina Faso	1,3	0,5	5,5

Source : COULIBALY N.D, 1998

Le Burkina reste un pays importateur de produits de la pêche même si la grande quantité de poisson disponible à la consommation provient de la production locale. Le tableau ci-dessous donne la disponibilité apparente et sa composition. Il ressort que sur une quantité de produits de la pêche mise en consommation de 19.607 tonnes en 2002, la grande partie (soit 60%) provient de la production locale et 40% sont des importations nettes des exportations.

Tableau 32 : La disponibilité apparente et sa composition, consommation individuelle par an

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Production domestique (t)</b>	8 250	10 074	7 550	8 335	7 666	10 500	11 500	11 700
<b>en % de la disponibilité</b>	70	75	62	62	55	64	61	60
<b>Importation - Exportation (t)</b>	3 527	3 385	4 660	5 177	6 227	6 006	7 361	7 907
<b>en % de la disponibilité</b>	30	25	38	38	45	36	39	40
<b>Disponibilité apparente (t)</b>	11 777	13 459	12 210	13 512	13 893	16 506	18 861	19 607
<b>Population (en milliers)</b>	10 073	10 313	10 558	10 809	11 067	11 330	11 600	11 876
<b>Consommation per capita (kg)</b>	1,17	1,31	1,16	1,25	1,26	1,46	1,63	1,65

#### 5.4 La contribution de la pêche au budget de l'Etat et des collectivités locales

La contribution directe de la pêche au budget de l'Etat est l'apport des permis de pêche. En 1998, les permis de pêche ont apporté au budget national 26,5 millions de FCFA, soit 0,7% environ de la production de l'année. Nous n'avons pas pu disposer de l'apport des permis de pêche des autres années, mais si nous faisons l'hypothèse qu'il évolue proportionnellement à la production au taux de 0,7%, nous obtenons l'estimation des autres années dans le tableau 33.

Tableau 33 : Evolution de la contribution des permis de pêche

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Production domestique (t)	8 250	10 074	7 550	8 335	7 666	10 500	11 500	11 700	12 500
Production domestique au prix producteur (en milliers de FCFA)	3 300 000	4 029 600	3 020 000	3 810 762	3 290 247	4 246 200	5 060 000	5 265 000	5 575 000
Contribution des permis de pêche (milliers de FCFA)	23 100	28 207	21 140	26 605	23 032	29 723	35 420	36 855	39 025

#### 5.5 La contribution de la pêche à l'emploi et aux revenus des ménages

On ne dispose pas de données assez détaillées sur tous les acteurs de la filière pêche. Les pêcheurs constituent la majorité et sont répartis en trois groupes selon la qualification. On distingue les pêcheurs professionnels, les semi professionnels et les occasionnels. En 2000, la Direction des Pêches estimait à 8.000, le nombre de pêcheurs toutes qualifications soit 2.000 professionnels, 4.000 semi professionnels et 2.000 occasionnels.

Les autres acteurs du secteur à savoir les transformateurs et les commerçants de poisson, avaient un effectif réuni de 3000.

Avec un total de 11.000 acteurs, le secteur contribue seulement pour 0,19% à la population active.

Le secteur de la pêche procure des revenus importants à ces acteurs. Si nous considérons le compte d'exploitation de l'activité pêche, il en résulte un revenu d'exploitation mixte de 2.856 millions de FCFA en 1999 pour 8.000 acteurs (tableau 34). Cela donne à peu près 356.000 FCFA le revenu annuel moyen par pêcheur toutes qualifications confondues.

Tableau 34 : Compte d'exploitation de l'activité de pêche (en milliers de FCFA)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Production	3 300 000	4 029 600	3 020 000	3 810 762	3 290 247	4 246 200	5 060 000	5 265 000	5 575 000
CI	412 500	503 700	377 500	476 345	411 281	530 775	632 500	658 125	696 875
Valeur ajoutée	2 887 500	3 525 900	2 642 500	3 334 417	2 878 966	3 715 425	4 427 500	4 606 875	4 878 125
Impôt sur la production	23 100	28 207	21 140	26 605	23 032	29 723	35 420	36 855	39 025
Subvention sur la production	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération des salariés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Revenu d'exploitation mixte</b>	<b>2 864 400</b>	<b>3 497 693</b>	<b>2 621 360</b>	<b>3 307 812</b>	<b>2 855 935</b>	<b>3 685 702</b>	<b>4 392 080</b>	<b>4 570 020</b>	<b>4 839 100</b>

Une étude économique de la filière pêche réalisée sous l'égide de la FAO en 1997 dans les deux plus grandes pêcheries du pays, à savoir Kompienga et Bagré ont donné les revenus nets mensuels des différents acteurs de la filière.

Dans la pêcherie de Bagré :

- 10.323 à 20.389 FCFA pour le pêcheur professionnel ;
- 7.005 à 10.288 FCFA pour le pêcheur semi-professionnel ;
- 3.056 FCFA pour le pêcheur occasionnel ;
- 11.353 FCFA pour les femmes transformatrices de poisson ;
- 125.574 FCFA pour le commerçant de poisson frais.

Dans la pêcherie de Kompienga :

- 17.522 à 76.064 FCFA pour le pêcheur professionnel burkinabé ;
- 25.356 à 79.742 FCFA pour le pêcheur professionnel étranger ;
- 9.250 FCFA pour le transformateur de poisson ;
- 266.360 FCFA pour le commerçant de poisson frais.

## 5.6 Essai d'évaluation de la contribution de la pêche à l'économie régionale

### 5.6.1 L'intérêt d'une telle étude

Dans l'optique d'accroître l'efficacité de la politique de développement socio-économique, le Burkina a opté en plus de la stratégie de lutte contre la pauvreté, pour une politique de développement à la base, à travers une accélération du processus de décentralisation. Et l'une des préoccupations du CSLP (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté) est d'ailleurs le rééquilibrage des niveaux de développement régionaux. La mise en place d'instruments de pilotage dans les différents secteurs de l'économie régionale permettra de suivre et d'orienter les actions des différents intervenants. L'évaluation de la contribution de la pêche à l'économie régionale présente un intérêt certain dans un tel contexte de décentralisation.

### 5.6.2 La démarche méthodologique

Une démarche méthodologique est élaborée dans le cadre de l'évaluation de la contribution de la pêche à l'économie nationale. Cette démarche méthodologique reste valable dans le cas de la région. Seulement les données collectées et les indicateurs calculés doivent se rapporter à la région.

1) Données nécessaires

Au vu de la méthodologie adoptée, les données nécessaires sont :

a) Le PIB et la population de la région

Le PIB et la population sont les grandeurs économiques qu'il faut pour déterminer la contribution relative de la pêche. S'il est relativement aisé d'obtenir la population au niveau régional, cela n'est pas le cas pour ce qui est du PIB. La détermination du PIB d'une région exige en effet que des comptes régionaux soient élaborés. L'existence d'un programme de production de comptes locaux pourrait déboucher à moyen ou long terme sur l'élaboration de comptes régionaux.

b) Les données sur les activités de pêche, de transformation et de commercialisation peuvent être résumées comme suit :

- caractéristiques des principales pêcheries
- nombre de sites de pêche
- potentiel halieutique (production maximale)
- production de poisson en quantité
- prix du poisson au producteur (pêcheur)
- quantité du poisson frais destiné à la transformation (fumage)
- prix du poisson frais au producteur ( pour la valorisation)
- consommations intermédiaires utilisées dans l'activité de pêche
- quantité de poisson transformé (fumé)
- prix du poisson fumé
- part de la production de poisson frais destinée à la commercialisation
- prix à la consommation du poisson frais
- prix à la consommation du poisson fumé
- consommations intermédiaires utilisées dans la transformation
- consommations intermédiaires utilisées dans la commercialisation
- importations des produits de la pêche
- exportations des produits de la pêche
- production domestique de poisson frais
- importations des produits de la pêche
- exportations des produits de la pêche
- disponibilité apparente
- consommation annuelle par habitant
- nombre de pêcheurs professionnels,
- nombre de pêcheurs occasionnels,
- nombre de groupements de pêcheurs,
- nombre de transformateurs(trices) de produits de pêche,
- nombre de commerçants de produits de pêche,
- revenu par pêcheur, par transformateur et par commerçant.
- impôts sur les activités de pêche, de transformation et de commercialisation des produits de la pêche ;
- subventions accordées au secteur de la pêche

## 2) Données disponibles sur la région de l'Est

### • Le PIB et la population

Comme nous l'avons mentionné plus haut, il n'existe pas pour le moment des comptes économiques régionaux. Par conséquent nous ne pouvons disposer d'un PIB sur la région de l'Est. La population quant à elle est disponible et était de 853.706 habitants en 1996.

Tableau 35 : Population de l'Est

Province	Population
Gnagna	307 372
Gourma	220 116
Komandjari	50 484
Kompienga	40 766
Tapoa	234 968
<b>Total</b>	<b>853 706</b>

Source : INSD/RGPH 96

### • Le potentiel du secteur de la pêche

La région de l'Est compte 84 barrages répartis entre ses cinq provinces. La superficie en eau exploitable dépasserait 31.550 ha si l'on prend en compte les plans d'eau de la réserve du parc d'Arly.

Tableau 36 : Répartition des barrages par province

Province	Nombre de barrages
Gnagna	31
Gourma	35
Komandjari	2
Kompienga	1
Tapoa	15
<b>Total</b>	<b>84</b>

Source : MAHRH / 2004

Les principaux sites de pêche reconnus sont :

- le barrage de la Kompienga qui est le deuxième grand barrage du pays après celui de Bagré ; il vient cependant en tête dans la production annuelle de poissons.
- le barrage de la Tapoa ;
- le barrage de Sidikoenpenga.

Le potentiel halieutique en terme de production halieutique maximale serait compris entre 1.500 et 1.600 tonnes par an et représenterait donc à peu près 12% du potentiel halieutique national.

### • La production régionale

Comme nous le constatons à travers le tableau 37, la production halieutique de la région de l'Est, estimée à 1.641 tonnes en 1998, a enregistré une baisse constante jusqu'en 2000, où elle est descendue au niveau de 1.022 tonnes. Cette production est dominée par celle de la Kompienga (plus de 80%).

Tableau 37 : Production halieutique de la région de l'Est

Année	1998	1999	2000
Production en tonnes	1.641	1.206	1.022

Source : Direction régionale de l'environnement de l'Est

• **La consommation apparente :**

La consommation apparente en produits de la pêche par habitant et par an est de l'ordre de 0,4 à 0,5 kg dans la région de l'Est, contre 1,5 kg sur le plan national.

**5.6.3 Difficultés d'évaluation de la contribution de la pêche à l'économie régionale**

L'évaluation de la contribution de la pêche au PIB présente d'énormes difficultés en raison de la non disponibilité des données. La première difficulté provient de l'inexistence de PIB régional. Il n'existe pas non plus de taux de valeur ajoutée ou de consommations intermédiaires sur les activités de pêche, de transformation et de commercialisation permettant la détermination de la valeur ajoutée de chacune de ces activités. La production de comptes économiques sur la région permettra de lever ce premier obstacle. La deuxième difficulté provient de l'absence totale de données ou de paramètres permettant d'estimer la production des activités de transformation et de commercialisation de poisson.

Pour permettre une évaluation de la contribution du secteur de la pêche à l'économie de l'Est, il importe d'abord de produire des comptes économiques sur la région. Ils permettront d'obtenir le PIB régional et d'estimer la production de chaque secteur de l'économie. Les activités de pêche, de transformation et de commercialisation ont besoin d'être investiguées compte tenu de l'inexistence de statistiques surtout concernant les deux dernières activités.

## **VI. RECHERCHE D'UNE MEILLEURE EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA PECHE**

La qualité de l'évaluation de la contribution de la pêche à l'économie dépend d'une part, de la disponibilité des statistiques et d'autre part de leur qualité. La situation actuelle des données mérite qu'on s'y arrête pour un examen critique, afin de proposer des solutions pour l'amélioration du système de production statistique sur le secteur.

### **6.1 Analyse critique de la situation de production des statistiques du secteur de la pêche**

Il existe au Burkina deux principales sources de données sur le secteur de la pêche : la direction des pêches et l'INSD. Une troisième source est constituée des différentes études spécifiques réalisées sur le secteur. Au niveau des trois sources d'informations identifiées, des insuffisances ont été relevées sur les méthodes de collecte et la qualité des données.

#### **6.1.1. Au niveau de la Direction des pêches**

Elle est l'organe technique ayant la charge de produire les statistiques officielles relevant du secteur notamment les statistiques sur la production et les prix à la production. Elle doit aussi centraliser les informations provenant des études spécifiques commanditées dans le cadre des projets de développement du secteur. Beaucoup d'insuffisances caractérisent le système de production des statistiques au niveau de cette source.

Au niveau des statistiques de la production, nous avons noté les insuffisances suivantes :

##### **a) Absence d'un système de collecte permanent**

Il est vrai que la Direction des pêches a mis à la disposition des différentes directions régionales de l'environnement, des fiches de suivi des captures, mais il faut reconnaître que le dispositif mis en place ne fonctionne pas. La production halieutique n'est pas estimée sur la base d'un échantillon représentatif. Elle est estimée à partir de statistiques disparates et souvent incomplètes qui sont transmises par les directions régionales de l'environnement. C'est généralement dans le cadre des projets de développement au niveau des pêcheries ou d'études commanditées, que le suivi des captures est réalisé. Les petits sites ne sont généralement pas couverts par les collectes alors que leur production réunie peut être importante.

##### **b) Diversité de méthodes de collecte.**

En plus de l'absence de système de collecte permanent, le suivi des captures au niveau des pêcheries n'est pas régi par une méthodologie commune. Aussi la période de suivi dans l'année peut être différente d'une pêcherie à une autre. Cette situation rend les données des directions régionales incohérentes et par conséquent leur synthèse peu fiable.

##### **c) Actualisation irrégulière des données**

Même les collectes qui sont souvent réalisées dans le cadre des projets ne sont pas pérennisées. Le suivi des captures s'estompe généralement après la fin des projets. La Direction des pêches a tendance à reconduire les mêmes données pendant plusieurs années.

En témoigne, le dernier rapport statistique de la pêche date de 2000, et les données sont pour la plupart de 1997 ou d'avant.

#### d) Données de base incomplètes

Le secteur de la pêche n'a jamais fait l'objet d'un recensement ou d'une enquête d'envergure nationale. La conséquence est l'inexistence de base de sondage sur les sites de pêche ou sur les acteurs du secteur lorsque l'on veut réaliser une enquête à partir d'un échantillon représentatif.

Concernant les statistiques sur les prix au producteur, nous avons noté que la collecte des prix souffre des mêmes difficultés que le suivi des captures : manque de système de collecte permanent, diversité des méthodes, irrégularité dans la mise à jour. La comptabilité nationale a recours à des estimations de ces prix à partir des prix à la consommation qui sont quant à eux collectés mensuellement par l'INSD.

#### **6.1.2 Au niveau de l'Institut national de la Statistique et de la Démographie**

Il est l'organe de l'Etat en matière d'information statistique. Il a entre autres pour missions principales, d'assurer la coordination des activités de l'ensemble des acteurs du système national statistique et de veiller à une bonne coopération entre eux.

Les statistiques nécessaires à l'évaluation de la contribution de la pêche, qui y sont disponibles sont :

- les données macroéconomiques (PIB et population totale) ;
- les importations et les exportations en produits de pêche ;
- les prix à la consommation du poisson (carpe pour le poisson frais et silure pour le poisson fumé) ;
- le compte de l'activité pêche.

L'INSD à travers le service des comptes nationaux, collecte les données sur la production et les prix au producteur auprès de la Direction des pêches. Mais force est de constater que très souvent, il est amené à les estimer compte tenu de l'irrégularité de la production statistique de la Direction des pêches.

Concernant les informations qui sont fournies par l'INSD, des insuffisances peuvent être relevées tant sur les données du commerce extérieur que sur les prix.

Au niveau des importations et des exportations, les statistiques portent seulement sur celles qui sont contrôlées par les services de la douane. Cependant, une partie de poisson transite de part et d'autre de la frontière à l'insu de cette dernière.

Pour ce qui concerne les prix à la consommation, il faut noter qu'ils sont collectés seulement dans la capitale (Ouagadougou) et par conséquent présentent des insuffisances par rapport à leur représentativité au niveau national.

C'est dire que pour une bonne évaluation de la contribution du secteur de la pêche, les données de l'INSD méritent de subir quelques redressements.

### **6.1.3 Au niveau des études spécifiques**

Beaucoup d'études spécifiques sont réalisées dans le cadre des projets de développement du secteur ou de mémoires de fin d'études ou encore à la demande de la FAO pour une meilleure connaissance du secteur. Les domaines étudiés vont de la pêche à la commercialisation en passant par la transformation. Seulement, la plupart de ces études s'intéressent à des pêcheries ou à des localités bien ciblées alors quelles constituent la base de la plupart des estimations faites par la direction des pêches.

## **6.2 Recommandations pour un renforcement des capacités de production statistique**

Une meilleure connaissance du secteur de la pêche dépend en effet de la richesse et de la variété des informations disponibles. Mais il faut également s'assurer de la bonne qualité des informations collectées ; et il importe enfin, de les mettre dans une forme adaptée à leur exploitation par les utilisateurs. Nous essayerons de faire des propositions dans ce sens.

### **6.2.1. Réalisation d'une enquête cadre**

Le secteur de la pêche a toujours été caractérisé par des études en des zones bien données. Jamais, la situation du secteur n'a été donnée par une enquête d'envergure nationale. La réalisation d'une enquête cadre est un point de passage obligé si l'on veut asseoir une base de connaissance et de recherche véritable sur le secteur. Cette enquête doit avoir comme objectif principal, l'inventaire exhaustif des sites de pêche du pays, le recensement de tous les pêcheurs et l'inventaire des moyens de pêche. Si les ressources financières le permettent, elle pourra également couvrir les activités de transformation et de commercialisation par un dénombrement des acteurs et une évaluation de la production.

Les principales informations à collecter :

Par site :

- l'identification géographique du site ;
- les caractéristiques physiques du site ;
- les principales espèces pêchées,
- le nombre de pêcheurs pratiquant dans le site ;
- le nombre d'engins et autres matériels de pêche ;
- le nombre de commerçants de poisson
- les mouvements migratoires
- les diverses activités pratiquées.

Par pêcheur :

- l'identification du pêcheur ;
- les engins et autres matériels de pêche utilisés ;
- les coûts des intrants de pêche ;

En ville, des informations relatives au commerce de poisson et de matériels de pêche devront être collectées.

Les résultats principaux que l'on devrait s'attendre de cette enquête cadre :

- un fichier de l'ensemble des sites du pays avec leurs caractéristiques ;

- un fichier de l'ensemble des pêcheurs avec leurs caractéristiques ;
- le potentiel halieutique du Burkina ;
- le nombre de sites du Burkina ;
- le nombre de pêcheurs du pays ;
- les matériels de pêche utilisés ;
- le nombre de permis de pêche et le montant total correspondant.

Cette enquête pourra être réalisée par la Direction des pêches avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie. Ses résultats devront permettre de disposer de strates à partir desquelles se fera le suivi de la production. Cette enquête pourra être renouvelée tous les cinq ans.

### **6.2.2. Mise en place d'une enquête permanente sur la pêche**

Une fois l'enquête cadre réalisée, la Direction des pêches disposera d'une quantité importante de données sur la base desquelles elle pourra entreprendre des études dont une enquête permanente sur la pêche. Cette enquête qui portera sur un échantillon de sites et de pêcheurs devra se donner comme objectif principal, la détermination de la production annuelle. Par un suivi permanent des captures et des autres activités sur les sites, elle devra fournir des informations détaillées sur la production (production par espèce de poisson, les prix au producteur par espèce, la productivité des pêcheurs, les quantités de poissons destinées à la transformation, etc.). Les critères de choix de l'échantillon devront garantir sa représentativité pour une extrapolation fiable des résultats.

La Direction des pêches devra également se charger de mettre en place le dispositif de suivi. La contribution de l'INSD pour l'élaboration de la méthodologie de collecte, de traitement et d'analyse des données sera envisagée.

### **6.2.3 Réalisation d'études spécifiques**

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, la réalisation de l'enquête donnera l'opportunité à tous ceux qui sont intéressés de mener aisément des études à partir d'échantillons, sur des domaines particuliers du secteur. Cependant nous avons identifié quelques études jugées importantes pour une meilleure connaissance du secteur et l'élaboration des comptes nationaux.

- Détermination du taux de valeur ajoutée et des coefficients techniques pour les trois activités importantes de la filière

Le compte d'exploitation d'une branche d'activité comprend :

- la production,
- les consommations intermédiaires (CI),
- la valeur ajoutée (VA),
- la rémunération des salariés (RS),
- les impôts sur la production (Im),
- les subventions d'exploitations (Sub),
- l'excédent brut d'exploitation.

Le rapport (VA / P) est le taux de valeur ajoutée. Il peut être utilisé pendant plusieurs années pour le calcul de la valeur ajoutée à partir de la production. Les rapports (CI/P, RS/P, Im/P, Sub/P) sont les coefficients techniques du compte.

L'étude proposée devra permettre d'estimer ces coefficients qui seront utilisés pour la détermination des éléments du compte à partir de la production. Ces données contribueront surtout à l'amélioration des comptes nationaux sur le secteur de la pêche.

- Estimation des importations et exportations non contrôlées des produits de pêche

Tout comme la plupart des produits importés ou exportés, les produits de la pêche connaissent des exportations et des importations informelles. La frontière avec le Togo et le Niger connaîtrait des exportations non contrôlées du poisson burkinabé. Les importations non contrôlées viendraient pratiquement de tous les pays limitrophes. Il serait intéressant d'estimer ce commerce non contrôlé pour une correction des importations et des exportations relevées par la douane.

- Etudes spécifiques sur les activités de transformation, de commercialisation et sur les autres activités connexes

Pour avoir des informations précises sur les activités de transformation, de commercialisation et des autres activités (fabrication et réparation du matériel de pêche par exemple) de la filière pêche, des études peuvent être réalisées par la Direction des pêches. Les informations souhaitées seront essentiellement le nombre des acteurs, la production et la productivité, les investissements, le taux de valeur ajoutée et les coefficients techniques du compte d'exploitation.

#### 6.2.4 Création d'une base de données et édition d'un annuaire statistique

L'abondance des statistiques sur le secteur de la pêche, surtout après la mise en œuvre de l'enquête permanente proposée, commandera à l'organisation des informations dans une base de données et à leur édition dans un annuaire statistique. Ce dernier apparaît en effet être une forme adaptée à la bonne exploitation des données par les utilisateurs. La direction des pêche dans ce cadre, pourra collaborer avec l'INSD pour la mise en place des outils nécessaires.

### 6.3 Propositions d'amélioration du guide méthodologique

Nos propositions porteront sur les indicateurs et leur mode de calcul (tableau 38), les données à collecter et leurs sources (tableau 39).

Tableau 38 : Indicateurs, données nécessaires et formules

Indicateur	Données nécessaires	Formules
<b>Activité de pêche</b>		
Production domestique	- production en quantité par espèce - prix au producteur du poisson du poisson frais	Production en valeur = (Production en quantité) <b>X</b> (prix au producteur)
Valeur ajoutée	- production - coefficient de CI ou taux de valeur ajoutée	Production <b>X</b> (1-coeff CI) ou Production <b>X</b> taux de VA

<b>Activité de transformation</b>		
Production	- production de poisson frais destinée à la transformation - coefficient de transformation - prix du poisson fumé à la consommation	
Valeur ajoutée	- production - taux de valeur ajoutée	Production <b>X</b> (1-coeff CI) ou Production <b>X</b> taux de VA
<b>Activité de commercialisation</b>		
Production	- Production destinée à la commercialisation - prix au producteur poisson frais - prix à la consommation poisson frais	Production commercialisée <b>X</b> (Prix consommation – Prix producteur)
Valeur ajoutée	- production du commerce - taux de valeur ajoutée	Production <b>X</b> (1-coeff CI) ou Production <b>X</b> taux de VA
<b>Commerce extérieur</b>		
Importations	- importations en quantité et en valeur	
Exportations	- exportations en quantité et en valeur	
<b>Sécurité alimentaire</b>		
Disponibilité apparente	- production - importations - exportations	Production + Importations - exportations
Consommation annuelle par tête	- disponibilité apparente - population du pays	Disponibilité / Population
<b>Emplois</b>		
Nombre de pêcheurs professionnels	- nombre de pêcheurs professionnels	
Nombre de pêcheurs semi professionnels	- nombre de pêcheurs semi professionnels	
Nombre de pêcheurs occasionnels	- nombre de pêcheurs occasionnels	
Nombre de transformateurs	- nombre de transformateurs (trices)	
Nombre de commerçants	- nombre de commerçants de poissons frais - nombre de commerçants de poissons fumés	
<b>Contribution au budget de l'Etat</b>		
Impôts sur la production de la pêche	- nombre de permis de pêche - montant permis de pêche - autres impôts sur la production	
Impôts sur la production de la transformation	- impôts sur la production de la transformation	
Impôts sur la production de la commercialisation	- impôts sur la production de la commercialisation - impôts sur l'importation des matériels de pêche	
<b>Investissements</b>		
Nouvelles acquisitions	- en pirogues - en filet de pêche - autres équipements - montant total des nouvelles acquisitions	

Tableau 39 : Données à collecter et sources

<b>Données à collecter</b>	<b>Sources</b>	<b>Observations</b>
Production domestique en quantité	DP	Donnée estimée et pas régulièrement disponible. L'enquête permanente pourrait être une solution.
Prix au producteur du poisson frais	DP	Donnée estimée à l'INSD. Elle pourra être disponible et régulière avec l'enquête permanente.
Prix à la consommation du poisson frais	INSD	Donnée disponible et régulière, mais porte sur une seule espèce (la carpe).
Prix à la consommation du poisson fumé	INSD	Donnée disponible et régulière, mais porte sur une seule espèce (le silure).
Production de poissons frais destinée à la transformation	DP	Estimée à partir d'un ratio qu'il faut mettre à jour sur une période de 5 ans au moins
Taux de transformation du poisson frais en poisson fumé	DP	Disponible, mais nécessite une mise à jour sur une période de 5 ans au moins
Production de poissons frais destinée à la commercialisation	DP	Estimée à partir d'un ratio qu'il faut mettre à jour sur une période de 5 ans au moins
Taux de valeur ajoutée de la pêche	INSD	A déterminer par une étude spécifique
Taux de valeur ajoutée de la transformation	INSD	A déterminer par une étude spécifique
Taux de valeur ajoutée de la commercialisation	INSD	A déterminer par une étude spécifique
Importations en quantité et en valeur	INSD	A corriger par une estimation des importations informelles
Exportations en quantité et en valeur	INSD	A corriger par une estimation des exportations informelles
Effectif des pêcheurs professionnels	DP	Donnée non mise régulièrement à jour. L'enquête cadre pour être une solution
Effectif des pêcheurs semi professionnels	DP	Donnée non mise régulièrement à jour. L'enquête cadre pour être une solution
Effectif des pêcheurs occasionnels	DP	Donnée non mise régulièrement à jour. L'enquête cadre pour être une solution
Effectif des transformateurs de poissons	DP	Donnée non disponible ; Peut être déterminée avec l'enquête cadre
Effectif des commerçants de poissons	DP	Donnée non disponible
Nombre des permis de pêche délivrés dans l'année	DP	Donnée non disponible ; peut être obtenue avec l'enquête cadre
Montant annuel des permis de pêche	DP	Donnée non mise régulièrement à jour.
Montant d'autres impôts	DP	Donnée non disponible
Montant des investissements réalisés dans l'année	DP	Donnée non disponible. L'enquête cadre peut être une solution

## CONCLUSION

La contribution du secteur de la pêche au Produit intérieur brut du Burkina est estimée à 0,46% en 1999, d'après les derniers résultats des comptes nationaux. Cette contribution prend en compte seulement les activités de la pêche, de la transformation et de la conservation de poissons. La commercialisation de poissons bien qu'étant une activité importante du secteur ne constitue pas une branche d'activité à part permettant sa prise en compte dans l'évaluation de la contribution de secteur de la pêche à partir des résultats des comptes nationaux. Aussi, l'élaboration des comptes des activités du secteur de la pêche est caractérisée par un manque crucial de données de base.

A travers une démarche méthodologique mieux élaborée et une meilleure évaluation des données, la présente étude a permis de prendre en compte toutes les activités importantes du secteur à savoir la pêche, la transformation et la commercialisation du poisson. L'étude a abouti à une contribution de 0,27% de l'ensemble du secteur de la pêche au PIB en 1999 et de 0,30% en 2003. Deux tiers de cette contribution proviennent de l'activité de pêche, et un tiers des activités de transformation et de commercialisation des produits de pêche. Cette faible contribution à l'économie révèle que la pêche demeure un secteur marginal à l'économie, malgré les investissements réalisés dans la construction des retenues d'eau.

Cependant, on note la pêche contribue pour une part non négligeable à la population active (plus de 11.000 emplois générés), au budget de l'Etat et des collectivités locales (plus de 36 millions de FCFA de recettes fiscales) et à la sécurité alimentaire des ménages (5,5% de couverture des besoins en protéines animales et un revenu moyen annuel d'environ 350.000 FCFA pour le pêcheur).

Par ailleurs, force est de constater que la contribution de la pêche à l'économie burkinabé a été fortement sous-estimée compte tenu des nombreuses difficultés liées à l'absence de statistiques fiables sur le secteur. Une meilleure connaissance du secteur dépend en effet de la richesse et de la variété des informations mises en œuvre. La réalisation d'une enquête cadre constitue une étape capitale pour une meilleure connaissance du secteur de la pêche. Elle permettra la mise en place d'une base de données pour la réalisation d'enquêtes et d'études spécifiques pour mieux éclairer aussi bien les décideurs que les acteurs sur le terrain. Aussi, une meilleure évaluation de la production halieutique nécessite la mise en place d'une enquête permanente, à travers laquelle un suivi permanent des captures sera mené.

La collaboration entre la Direction des pêches (DP) et l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a besoin d'être renforcée. La DP pourra bénéficier de l'appui technique dans la mise place des outils de collecte, de traitement et d'analyse des données, tandis que l'INSD pourra mieux faire prendre ses besoins et préoccupations en compte, surtout pour ce qui concerne l'établissement des comptes du secteur.

## BIBLIOGRAPHIE

Baijot E, Moreau J et Bouda S, 1994.- Aspects hydrobiologiques et piscicoles des retenues d'eau en zone Soudano-Sahélienne.

COULIBALY N .D., n.d.- Etude des circuits d'approvisionnement et de distribution du poisson dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

OUATTARA B, 2000.- Rapport statistique de pêche 1998. Projet Gestion de la pêche dans le Sud-Ouest.

KONATE L, 1999.- Rapport enquête des marchés mai 98-avril 99. Projet Gestion de la pêche dans le Sud-Ouest.

FAO, 1995.- Revue du secteur des pêches et de l'aquaculture : Burkina Faso. Circulaire sur les pêches n° 888.

FAO, n.d.- Répertoire sur les sources d'information sur la pêche et l'aquaculture. Document technique sur la pêche.

KABORE K, n.d.- Communication sur les potentialités et les obstacles à la commercialisation des produits de pêche en matière de qualité.

KONATE L et JUNET A, 2000.- Etude de rentabilité de la pêche sur les sites de Moussodougou, Gouandougou et Dangoindougou. Projet Gestion de la pêche dans le Sud-Ouest.

OUATTARA B., 2002.- Suivi de captures des pêcheurs (1989 – 2001). Projet Gestion de la pêche dans le Sud-Ouest.

Programme de coopération FAO/Gouvernement, 1994.- Développement de la pêche et formation des pêcheurs Burkina Faso. Conclusion et recommandations, FAO Rome 1994.

SCANNAPIECO P, 1987.- Amélioration des techniques de capture et formation professionnelle. Rapport préparé par le projet formation et développement de la pêche, FAO Rome 1987.

TAPSOBA D J F, 1997.- Transformation du poisson : Equipements, Aspects organisationnels et Economiques.

ZERBO H, 1999.- Rapport national sur la situation des pêches au Burkina Faso.

ZERBO H, OUEDRAOGO R, OUEDRAOGO S, 2001.- Rapport statistique 2000. Direction des pêches.

**ANNEXE I****TABLEAUX DES EQUILIBRES RESSOURCES-EMPLOIS DES PRODUITS ET SOUS-PRODUITS DE LA PECHE (COMPTES PROVISOIRES 1999)**Produit : **050000**Libellé : **Produits de la pêche**

ERE en Valeur en 1999

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Déductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	5 925		5 806			11 731
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	5 925		5 806			11 731
<b>PROD. March. Princ.</b>	5 910					
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>	15					
<b>IMPOT sur Import</b>						
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>			5 806			
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>						
<b>Conso. Intermédiaire</b>	4 137		4 064			8 201
<b>Conso. Finale Achetée</b>	1 787		1 742			3 529
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>	1					1

Produit : **050000001**  
 Libellé : **Poisson frais**

**ERE en Valeur en 1999**

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Déductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	5 917		5 806			11 723
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	5 917		5 806			11 723
<b>PROD. March. Princ.</b>	5 910					
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>	7					
<b>IMPOT sur Import</b>						
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>			5 806			
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>						
<b>Conso. Intermédiaire</b>	4 136		4 064			8 200
<b>Conso. Finale Achetée</b>	1 781		1 742			3 523
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>						

Produit : 050000002

Libellé : Autres produits de la pêche

**ERE en Valeur en 1999**

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Déductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	8					8
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	8					8
<b>PROD. March. Princ.</b>						
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>	8					
<b>IMPOT sur Import</b>						
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>						
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>						
<b>Conso. Intermédiaire</b>	1					1
<b>Conso. Finale Achetée</b>	6					6
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>	1					1

Produit : **070020**

Libellé : **Produits de transformation et de conservation des poissons**

**ERE en Valeur en 1999**

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Déductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	6 742		837		322	7 901
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	6 742		837		322	7 901
<b>PROD. March. Princ.</b>	6 107					
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>	536					
<b>IMPOT sur Import</b>	99					
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>			837			
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>					322	
<b>Conso. Intermédiaire</b>	1 798					1 798
<b>Conso. Finale Achetée</b>	4 942		837		322	6 101
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>	2					2

Produit : 070020001

Libellé : Poissons congelés ou surgelés

ERE en Valeur en 1999

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Déductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	4 771		535		322	5 628
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	4 771		535		322	5 628
<b>PROD. March. Princ.</b>	4 372					
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>	371					
<b>IMPOT sur Import</b>	28					
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>			535			
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>					322	
<b>Conso. Intermédiaire</b>	1 068					1 068
<b>Conso. Finale Achetée</b>	3 703		535		322	4 560
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>						

Produit : 070020002

Libellé : Poissons séchés ou fumés

ERE en Valeur en 1999

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Déductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	899		87			986
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	899		87			986
<b>PROD. March. Princ.</b>	764					
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>	96					
<b>IMPOT sur Import</b>	39					
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>			87			
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>						
<b>Conso. Intermédiaire</b>	369					369
<b>Conso. Finale Achetée</b>	528		87			615
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>	2					2

Produit : 070020003

Libellé : Autres produits de transformation et de conservation des poissons

ERE en Valeur en 1999

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Deductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	1 072		215			1 287
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	1 072		215			1 287
<b>PROD. March. Princ.</b>	971					
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>	69					
<b>IMPOT sur Import</b>	32					
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>			215			
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>						
<b>Conso. Intermédiaire</b>	361					361
<b>Conso. Finale Achetée</b>	711		215			926
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>						

## ANNEXE II

### TABLEAUX DES COMPTES D'EXPLOITATION DES BRANCHES D'ACTIVITES DE PECHE, DE TRANSFORMATION ET DE CONSERVATION DES POISSONS

Branche : **050000**

Libellé : **Pêche, pisciculture, aquaculture**

#### Compte de Branche en 1999

	Apu_Isbl	Mod_dsf	Mod_ndsf	Sous_decl	Informel	Ménages	non_déf	Total
prodm Pr					5 912			5 912
prodnm Pr								
prodm Sec								
prodnm Sec								
Ci					734			734
VAB					5 178			5 178
Salbrdécl								
Salbrndécl								
Cseffmpl								
Csimputmpl								
Impoprod								
subvprod								
revexploit					5 178			5 178
actifix								
saldécl								
salndécl								
patrons					9			9
EIcomptpro					2 356			2 356
aides					291			291

P1/E1					2,226			2,226
B1/E1					1,950			1,950
D11A/E111								
D11B/E112								
P2/(P11->P13)					0,124			0,124
BA/E1					1,950			1,950
BA/(E12+E13)					1,950			1,950
D12/D11A								

Branche : **070020**

Libellé : **Transformation et conservation des poissons**

**Compte de Branche en 1999**

	Apu_Isbl	Mod_dsf	Mod_ndsf	Sous_decl	Informel	Ménages	non_déf	Total
prodm Pr					5 976			5 976
prodnm Pr								
prodm Sec								
prodnm Sec								
Ci					3 413			3 413
VAB					2 563			2 563
Salbrdécl								
Salbrndécl					834			834
Cseffmpl								
Csimputmpl								
Impoprod								
Subvprod								
Revexploit					1 729			1 729
Actifix								
Saldécl								
Salndécl					75			75
Patrons								
Eicomptpro								
Aides					1			1

P1/E1					78,632			78,632
B1/E1					33,724			33,724
D11A/E111								
D11B/E112					11,120			11,120
P2/(P11->P13)					0,571			0,571
BA/E1					22,750			22,750
BA/(E12+E13)					1 729,000			1 729,000
D12/D11A								